



Projet de territoire 2019-2030



INTRODUCTION

Le souhait de vouloir disposer d'un **diagnostic partagé**, la volonté de **déterminer une stratégie territoriale** identifiant des **priorités et un plan d'actions** pour faire vivre et rayonner le territoire, ainsi que **l'envie de mobiliser** aussi bien les acteurs privés que les partenaires institutionnels à cette fin (Etat, Région, Département), sont autant de raisons qui ont conduit, en 2018, les élus de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy à se lancer dans la démarche d'élaboration d'un **Projet de Territoire**.

Ce document, **véritable outil d'orientations politiques**, va ainsi définir les perspectives de développement pour la période **2019-2030**.

Cette démarche, les élus l'ont souhaitée collaborative et participative, fruit d'une **large concertation**. Ainsi sur 2018, conseillers municipaux et communautaires ont été conviés à pas moins de 5 ateliers thématiques pour faire émerger à la fois leurs ressentis et leurs idées de développement. Mais les administrés et les acteurs locaux n'ont pas été oubliés puisque 3 ateliers participatifs leur ont été réservés (Saint-Eloy-les-Mines, Pionsat et Saint Gervais d'Auvergne).

Les pages qui vont suivre, résultent de cette consultation et :

- posent un diagnostic ;
- identifient les dynamiques à l'œuvre au regard des forces et faiblesses du territoire ;
- en retirent un certain nombre d'enjeux ;
- définissent une stratégie et un plan d'actions pour y répondre.

Il est à noter que les orientations stratégiques identifiées s'inscrivent bien sûr dans le champ actuel des compétences de la Communauté de communes mais intégrant néanmoins les évolutions de compétences prévues par la loi NOTRe (Eau et assainissement, PLUi...).

Les orientations stratégiques quant à elles permettent d'établir un plan d'actions qui commencera dès le budget 2019 et qui servira de base aux négociations des futurs documents contractuels avec les partenaires institutionnels (Contrat de ruralité avec l'Etat ou Contrat de Territorial de Développement Durable avec le Conseil départemental du Puy de Dôme par exemple).

Le projet de territoire est un document d'orientations, et à ce titre n'est en aucun cas figé. C'est une première feuille de route qui évoluera nécessairement au rythme des renouvellements des conseils communautaires et des évolutions socio-économiques et démographiques.

Une large diffusion de ce document est envisagée, afin que la population puisse se l'approprier et que grandisse encore le sentiment d'appartenance communautaire qui a fait jour au cours de ces quelques rencontres publiques. Une version courte, didactique et pédagogique sera ainsi diffusée auprès des acteurs et partenaires majeurs du territoire, à la population et aux élus afin que tous partagent ces enjeux et se mobilisent autour de cette stratégie de développement qui se veut équilibrée, cohérente et financièrement supportable.

Souhaitons simplement désormais qu'il puisse pleinement voir ses actions se déployer pour l'avenir de notre territoire notamment au sein des Combrailles.

SOMMAIRE DU PROJET DE TERRITOIRE

PARTIE 1 : Le diagnostic territorial

I - Eléments de diagnostic

A. Le contexte territorial

1. *Une Communauté de Communes issue d'une fusion récente.*
2. *Un territoire à dominante rurale.*
3. *Un territoire structuré en 3 pôles de vie.*
4. *Un territoire rural éloigné des grands pôles.*

B. Les dynamiques à l'œuvre

1. *Un déficit démographique préoccupant et un territoire vieillissant.*
2. *Les multiples composantes du développement économique.*
3. *Les ressources primaires à valoriser.*
4. *Un territoire à fort potentiel touristique.*
5. *Une offre de services à maintenir et développer.*
6. *Un parc de logement globalement ancien.*
7. *Une mobilité difficile à développer.*

II Synthèse des éléments de diagnostic

Les principales forces et faiblesses face aux menaces et opportunités.

Bilan des enjeux du territoire.

PARTIE 2 : Stratégie et programme d'actions

I. Stratégie développée

- A. Les enjeux du territoire qui découlent du diagnostic**
- B. La complémentarité avec les stratégies des autres EPCI des Combrailles.**
- C. La recherche de contractualisations avec les partenaires.**

II. Le programme d'actions du projet de territoire

A. Les actions de l'axe stratégique « Services »

1. *Réduire la fracture numérique*
2. *Proposer une offre culturelle de qualité sur le territoire*
3. *Accompagner l'économie sociale et solidaire*
4. *Garantir le maintien de la population âgée*
5. *Améliorer l'accès aux soins pour les populations en s'inscrivant dans le contrat local de santé*
6. *Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire*
7. *Améliorer la mobilité de la population*
8. *Coordonner l'ensemble des services*

B. Les actions de l'axe stratégique « Cadre de vie et développement durable »

1. *Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations*
2. *Protection de l'environnement et des milieux aquatiques*
3. *Transition énergétique*

C. Les actions de l'axe stratégique « Économie, tourisme, agriculture et forêt »

1. *Relancer une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant*
2. *Construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes*
3. *Encourager des activités agricoles de qualité*
4. *Gérer durablement le patrimoine forestier*



Projet de territoire 2019-2030

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Au moment où s'entame la réflexion sur l'élaboration d'un projet de territoire, il est essentiel d'avoir à l'esprit un certain nombre de données historiques, géographiques, sociaux économiques, de contexte afin de ne pas se tromper dans la définition des enjeux prioritaires que la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy va devoir relever. Il est également indispensable d'appréhender correctement les forces et faiblesses du territoire afin de savoir qui mobiliser et sur quoi s'appuyer pour répondre à ces attentes. C'est tout l'objet de cette partie.

I - Eléments de diagnostic

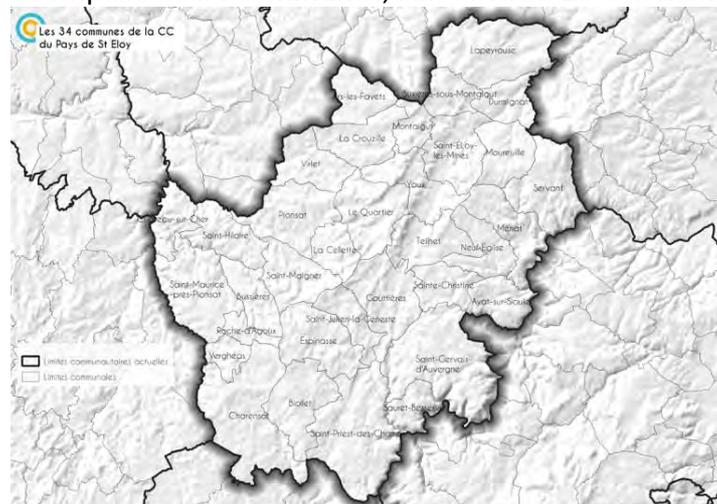
A. Le contexte territorial

Une Communauté de Communes issue d'une fusion récente.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy est située au Nord-Ouest du département du Puy-de-Dôme au carrefour des départements de l'Allier et de la Creuse. Elle est issue d'une fusion actée le 1er janvier 2017 entre :

- les 10 communes de la communauté de communes de « Pionsat »
- les 10 communes de la communauté de communes « Cœur de Combrailles »
- les 9 communes de la communauté de communes de « Saint-Eloy Communauté »
- les communes de Menat, Neuf-Eglise, Servant et Teilhet issues de la communauté de communes du « Pays de Menat »
- la commune de Virlet issue de la communauté de communes de « Marcillat-en-Combraille » (Allier).

Elle se compose de **34 communes**, soit environ **16 800 habitants**.

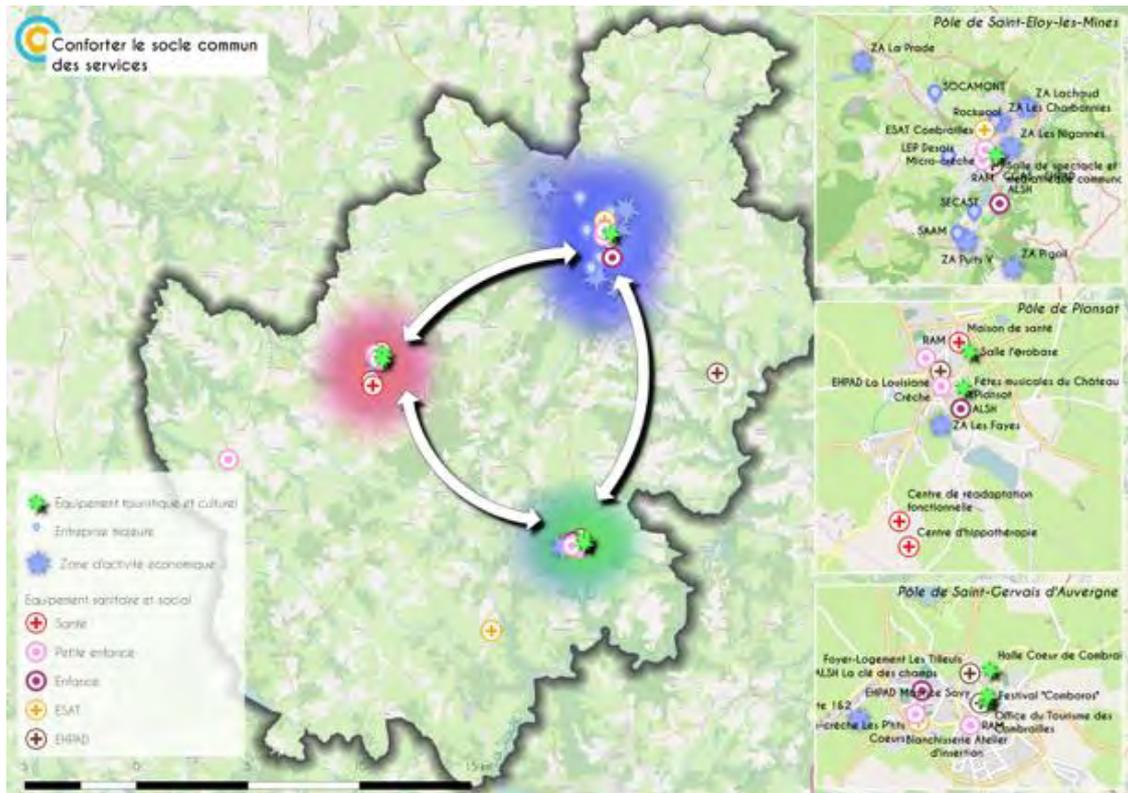


Un territoire à dominante rurale

Saint-Eloy-les-Mines est le pôle principal de ce territoire avec une population d'environ 3 700 habitants. Deux autres pôles se distinguent : Saint-Gervais d'Auvergne (1 300 habitants) au Sud du territoire et Pionsat (1 200 habitants), à l'Est. Ces deux communes servent de pôles d'équilibres au territoire, notamment pour l'accès aux services.

Deux autres périmètres ont un bassin de rattachement moins bien défini, notamment la frange Ouest du territoire, tournée vers la Creuse et vers Pionsat, et la Commune de Virlet, en partie orientée vers l'Allier, du fait de son appartenance passée à la Communauté de Communes de Marcillat et Saint-Eloy-les-Mines, pour l'accès à certains services. Ces deux espaces se trouvent ainsi aux marges des bassins de vie de la nouvelle communauté de communes, et constituent une transition avec les départements voisins. Ces trois bassins correspondent globalement au périmètre des anciennes Communautés de Communes.

Carte des bassins de vie



Un territoire rural relativement éloigné des grands pôles.

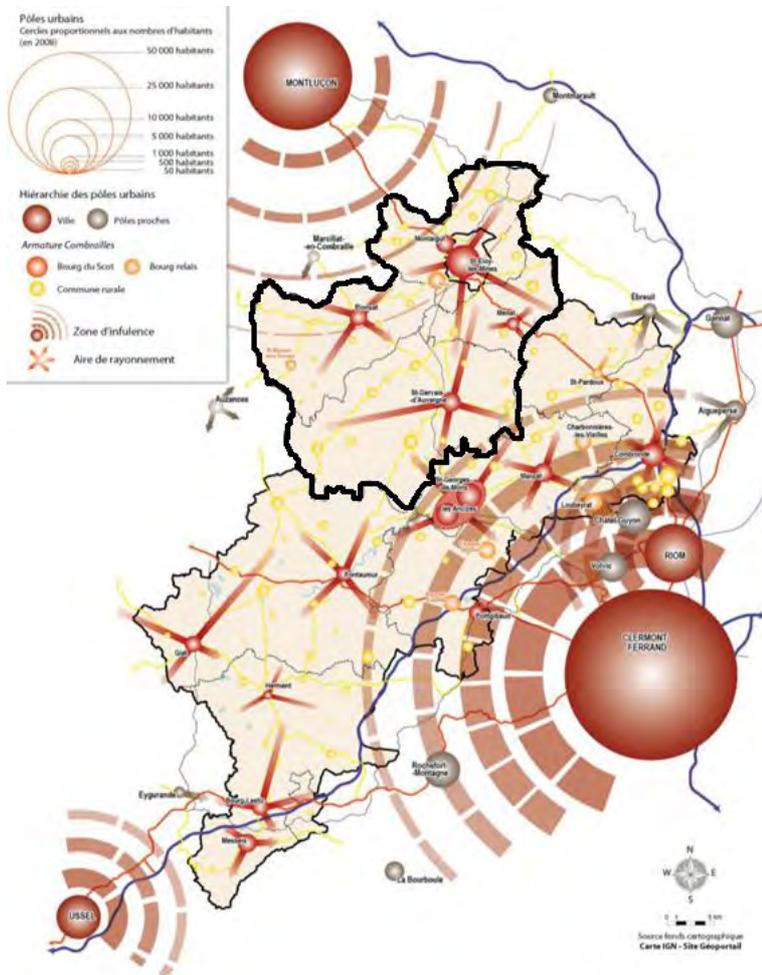
Le territoire se situe à environ 50 kilomètres au Nord de Clermont-Ferrand et à environ 25 kilomètres de Montluçon, aux frontières départementales de l'Allier et de la Creuse. La proximité de Montluçon et de Commentry permet à une partie de la population locale d'y trouver un emploi. A l'inverse, des personnes travaillant sur le territoire de la Communauté de communes résident dans les pôles urbains proches. Cette proximité peut donc être un frein à l'installation sur le territoire pour une personne trouvant un emploi sur le territoire.

Plusieurs routes passent sur et à proximité du territoire :

- Route D 2144 : Voie Rapide Combronde/Montluçon
- Route D 998 : Voie Rapide Nérès-les-Bains/Gannat
- Route D 941 : Voie Rapide Limoges/Clermont-Ferrand par Pontgibaud

Aucune autoroute ne passe sur le territoire, mais à proximité :

- Les autoroutes A89 (Est-ouest) et A71 (Nord-Sud)
- Quatre diffuseurs et un échangeur (A71/A89)



Aire d'influence de Montluçon et Clermont-Ferrand

Ces autoroutes se trouvent à environ 30/40 minutes du territoire ce qui peut être un handicap en termes d'accessibilité. D'autres territoires limitrophes, traversés par les axes autoroutiers, connaissent un développement plus marqué. On peut notamment citer le Parc de l'Aize, situé à Combronde au carrefour des axes Bordeaux-Genève (A.89) et Paris-Barcelone (A.71) situé sur la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge.

L'éloignement de Clermont-Ferrand et des grands axes structurants que sont ces autoroutes pénalisent aujourd'hui l'attractivité du territoire. Dans un contexte où la concurrence est forte entre les territoires, tant pour attirer des entreprises que pour faire venir des populations nouvelles.

La distance du bassin d'activités et d'emplois de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, et l'absence de connections fortes avec les axes structurants ne placent pas la Communauté de communes en position de force.

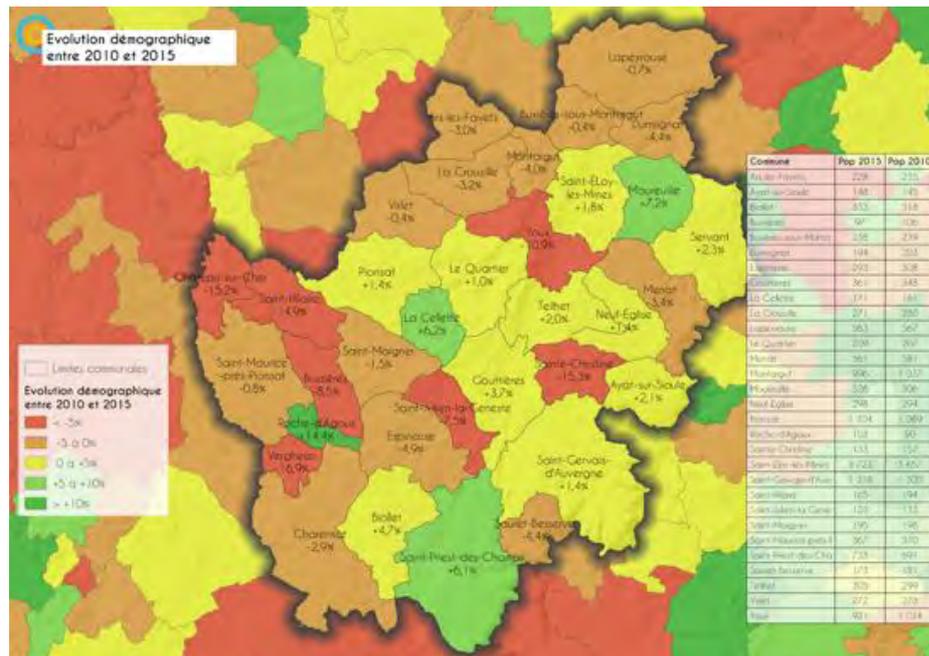
Source : SMAD des Combrailles

B. Les dynamiques à l'œuvre

Un déficit démographique préoccupant et un territoire vieillissant

Entre 2009 et 2014 la population a diminué chaque année de **-0.22 %** ; le territoire affiche donc un déclin démographique continu, mais cependant inégal. Les communes de l'ancien Pays de Menat connaissent une progression, alors que celles de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Eloy, sont en majorité en régression. Les communes autour de Saint-Eloy voient leur population augmenter de manière importante ces dernières années, grâce à l'installation de populations souvent issues du bourg centre de Saint-Eloy.

Taux de variation de la population par commune de 2010 à 2015

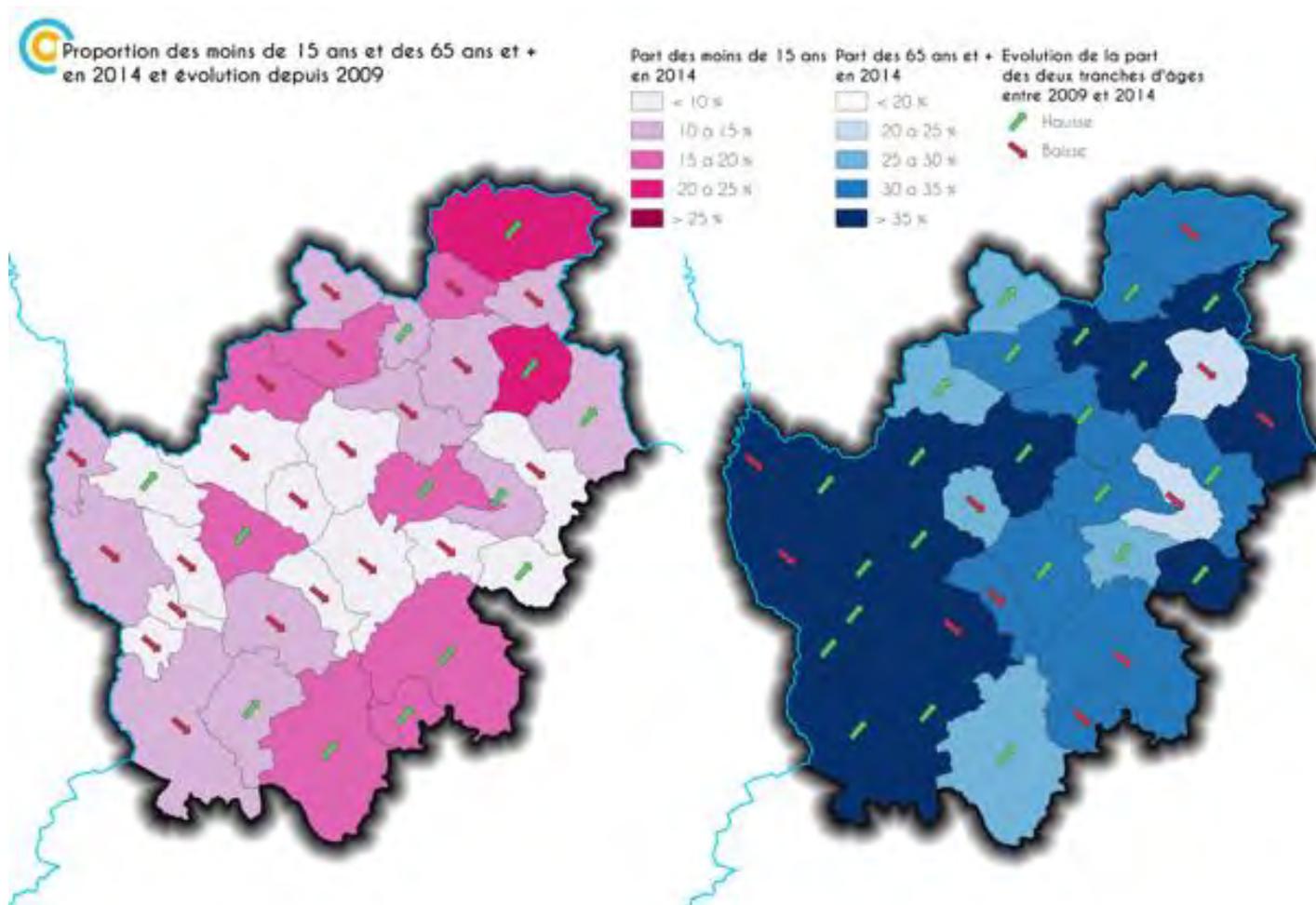


Cette situation démographique résulte d'un **solde naturel négatif** (-1.00 %), alors que le solde migratoire est positif (+0.76%), principalement dans l'ancien Pays de Pionsat. Les pertes dues au déficit naturel ne sont cependant pas compensées. Ainsi le solde naturel 2009-2014 est de **- 712**, alors que le solde migratoire de la même période est de **+ 533** en valeur absolue.

La progression est notable dans les communes pôles et dans le cœur du territoire (14 communes), alors que la **baisse est soutenue dans les communes** aux marges de la Creuse et de l'Allier (20 communes). Il s'agit là de caractéristiques propres aux territoires sous influences multiples.

Le vieillissement de la population est **particulièrement avancé**. Les plus de 65 ans représentent **plus du tiers** (38 %) de la population, soit un taux supérieur de 8 points par rapport à la moyenne départementale. Le taux régional étant à 18%.

La part des plus de 75 ans est également importante et surreprésentée sur ce territoire (16% contre 10 % au niveau départemental). Compte tenu de ces éléments **l'indice de jeunesse** n'est que de 0.49 contre 0.84 pour le Puy-de-Dôme. Par ailleurs la baisse de la part des moins de 15 ans accentue ce phénomène de vieillissement. (Voir carte ci-dessous).



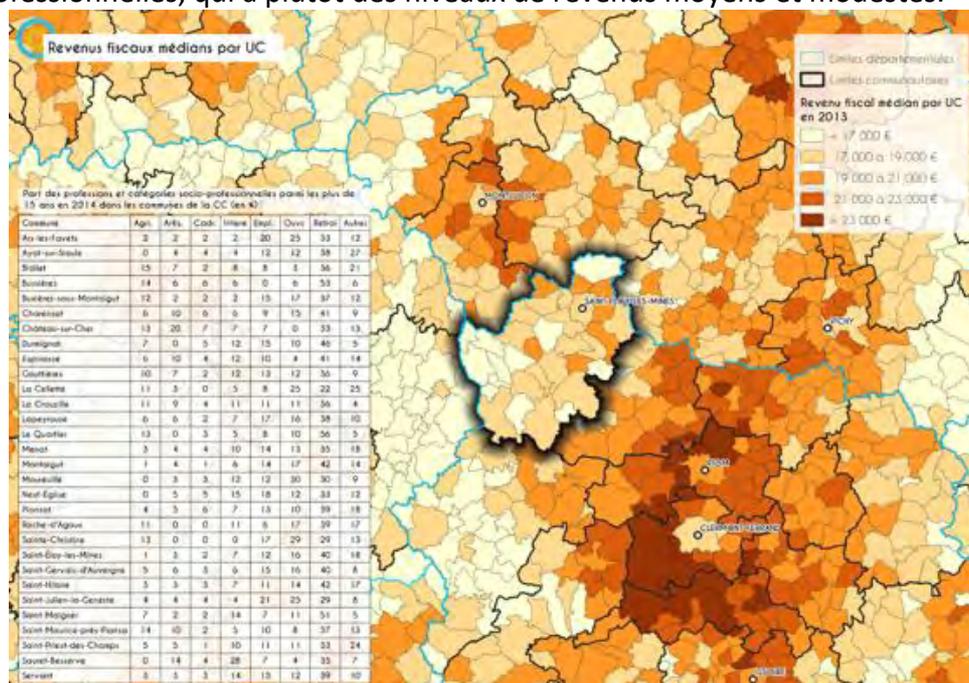
Comme le montre l'étude 2018 de l'Observatoire des territoires sur les inflexions récentes des mobilités résidentielles, la communauté de communes se distingue par une forte surreprésentation des retraités parmi les nouveaux arrivants et fait partie de ces intercommunalités où ces derniers sont trois fois plus nombreux à y emménager qu'en moyenne nationale. Cependant même si la part des plus de 65 ans est forte, elle a faiblement évolué entre 1990 et 2013 comme pour tous les EPCI centraux.

Ce sont surtout des intercommunalités peu denses et de petites villes du centre (Massif central, Bourgogne), présentant des aménités naturelles propres à nourrir une attractivité touristique et une attractivité résidentielle liée au cadre de vie, mais aussi les équipements nécessaires à des populations âgées. L'enjeu majeur de ce territoire est **d'inverser la courbe démographique**, en attirant de nouvelles populations et en maintenant celles qui sont déjà présentes sur le territoire. L'ensemble du projet de territoire sera tourné vers cet objectif (enjeux, stratégie, actions).

Des niveaux de revenus modestes liés en partie à la structure sociologique du territoire

Du point de vue de sa sociologie, ce territoire est ainsi marqué par la très **forte présence d'une part des retraités** qui représentent plus de 30 % de la population voire **plus de 50%** dans certaines communes, et d'autre part par un **niveau de revenus par habitant modeste** lié à cette forte présence de retraités et d'ouvriers et d'employés comme le montre la carte suivante.

On remarquera également que plus on s'éloigne des aires urbaines plus les niveaux de revenus diminuent ceci pouvant s'expliquer aussi par la plus forte présence des agriculteurs, catégorie socio-professionnelles, qui a plutôt des niveaux de revenus moyens et modestes.



Un taux d'activité en dessous de la moyenne nationale

La population de la communauté de communes a connu un taux d'activité des 15 à 64 ans de **69,4%** en moyenne dans la période 2010 – 2015, soit 4,3% en dessous de la moyenne nationale. Les communautés de communes des alentours et notamment dans les Combrailles connaissent un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale. Le territoire compte plus de 6 000 emplois dont plus de 1 100 sont pourvus par des résidents externes. **67% des résidents** travaillent sur le territoire. Plus de 1 800 actifs résidents vont eux travailler dans les EPCI limitrophes et en particulier vers **Montluçon, Commentry, St Georges de Mons-Les Ancizes, St Pourçain**, et l'aire urbaine de Clermont Ferrand et Riom.

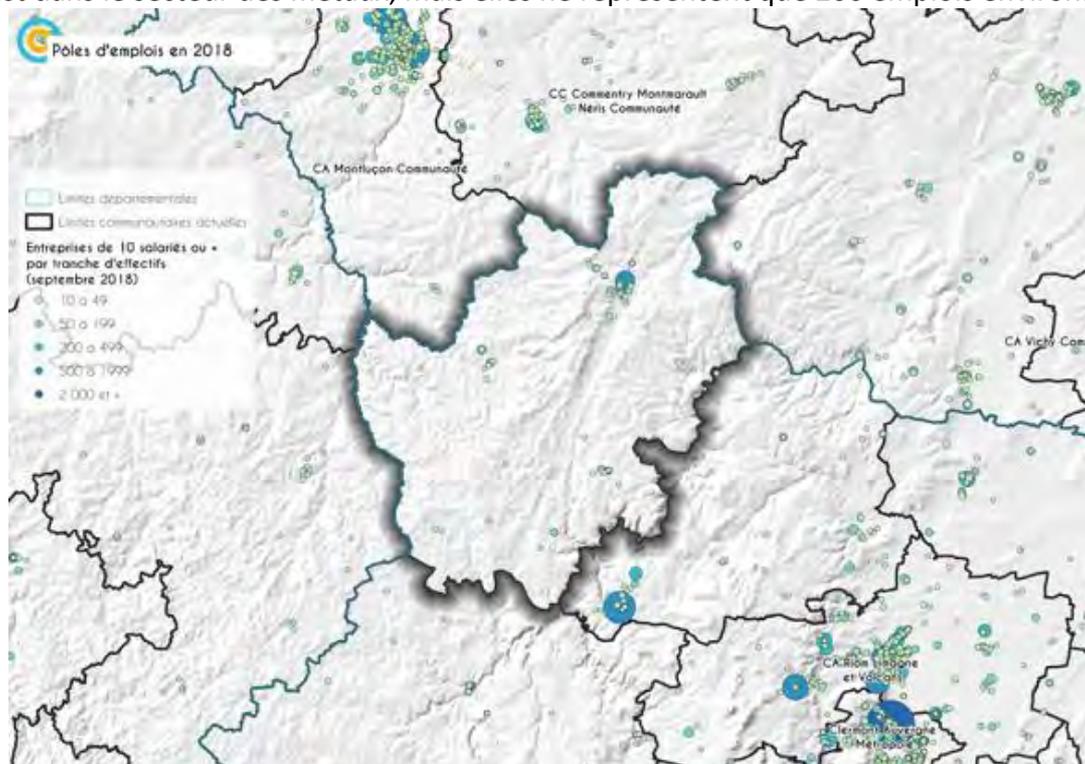
Les multiples composantes du développement économique

> Une position centrale de Saint-Eloy-les-Mines dans le domaine industriel

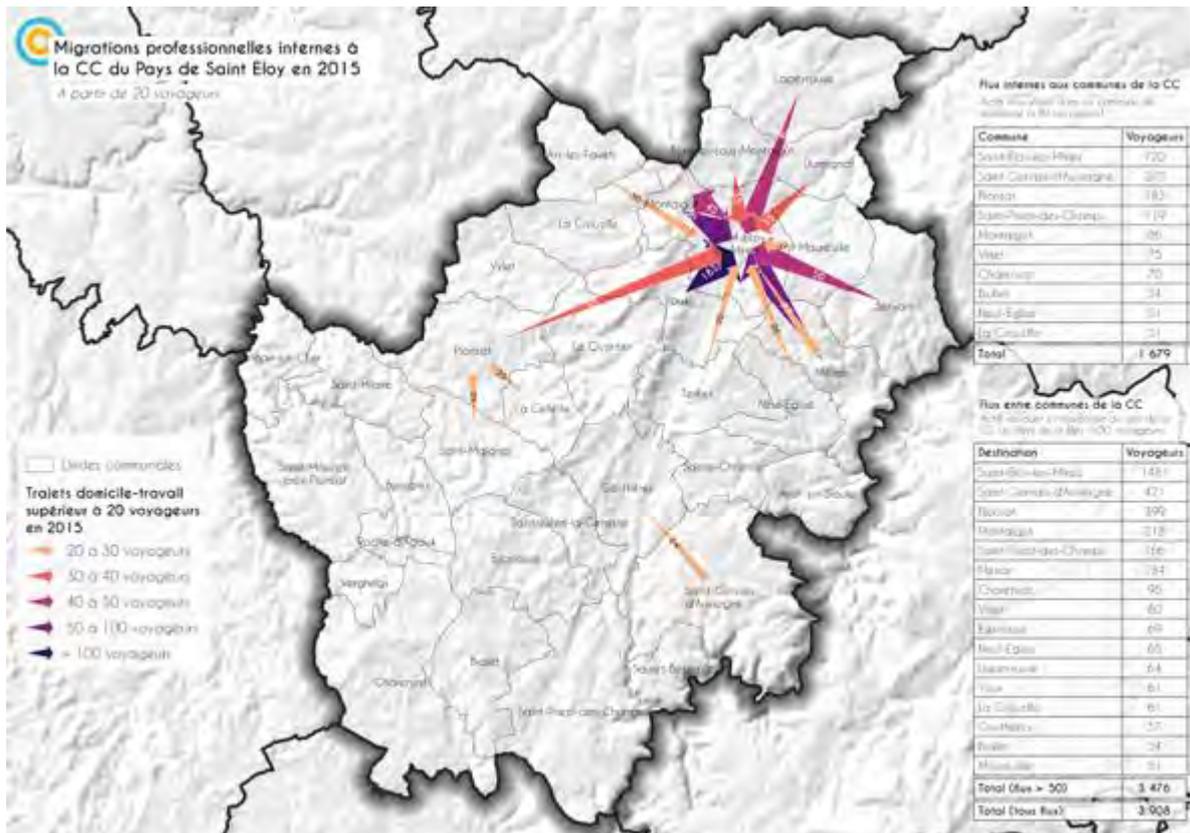
Le territoire possède un pôle industriel important à Saint-Eloy-les-Mines avec l'usine Rockwool (600 emplois générés). Il s'agit de la seule entreprise multinationale sur le territoire. Deux autres pôles proches localisés aux Ancizes et à Commentry permettent de générer de l'emploi pour une part de la population. L'emploi industriel représente **28% de l'emploi salarié**. A titre de comparaison cet emploi industriel représente **51%** de l'emploi sur la

Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et **34 %** sur la Communauté de communes de Commentry. A l'inverse, la part des emplois de la sphère présenteielle (Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) pèse plus de **66% des emplois**.

L'ensemble des activités industrielles se concentre sur le bassin de St Eloy les Mines. Il faut noter la présence d'entreprises de taille moyenne (- de 60 salariés) dont les marchés sont pour la plupart hors de la communauté de communes voire hors de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Au vu du faible nombre d'entreprises industrielles, il n'est pas possible d'identifier la prépondérance d'une filière ; hors l'entreprise Rockwool, les secteurs de la plasturgie et des métaux semblent émerger comme SAAM, Auvergne caoutchouc ou Socamont ou l'entreprise Secast dans le secteur des métaux, mais elles ne représentent que 200 emplois environ.



Quoiqu'il en soit Saint Eloy les Mines est le pôle majeur en termes d'activités industrielles et la lecture des migrations alternantes liées au travail confirme la place prépondérante de St Eloy les Mines comme en témoigne la carte suivante. Les deux autres pôles, Pionsat et Saint Gervais d'Auvergne sont nettement moins impactés par ces mouvements quotidiens de main d'œuvre.



> Un manque d'attractivité du territoire

6 zones d'activités, dont les principales sont localisées à Saint Eloy les Mines et Montaigut, sont présentes sur le territoire sur lesquelles on observe la présence de quelques entreprises mais un faible taux de commercialisation ; ce qui semble confirmer un manque d'attractivité de ces zones et du territoire de manière générale. Plusieurs facteurs peuvent être avancés :

- **Eloignement des grands axes de communication et de la métropole clermontoise.**

L'éloignement peut en effet être un facteur qui freine l'attractivité du territoire. Face à la concurrence de territoires plus proches de ces grands axes, il est difficile d'être compétitif. De plus le marché principal que représente l'aire urbaine de Clermont-Ferrand est relativement éloigné du territoire. Un nombre important de zones d'activités sont à proximité de ce pôle et attire les investisseurs comme par exemple le Parc d'activités de l'Aize (130 hectares) à Combronde implantée à l'intersection de deux axes routiers importants (A71 et A89).

- **Manque de main d'œuvre sur le territoire.**

Le vieillissement de la population couplé à une migration de la population jeune du territoire a pour conséquence un manque de main d'œuvre sur le territoire et peut représenter un frein à l'installation.

Une grande partie des jeunes formés sur le territoire ne pourront trouver de débouchés qu'à l'extérieur ; ce que confirme le constat posé par les chefs d'établissement montrant manifestement que ces jeunes formés à des métiers générateurs de valeur trouvent facilement un emploi dès l'obtention de leur diplôme hors du territoire mais dans des bassins d'activités proches.

- **Manque de qualification de la main d'œuvre**

La main d'œuvre présente sur le territoire est souvent peu qualifiée et cela peut constituer un handicap pour des entreprises en recherche de main d'œuvre qualifiée. Cependant il existe sur le territoire des établissements qui dispensent des formations spécialisées offrant de nombreux débouchés.

- **Manque de liens entre les élus du territoire et le monde économique**

De nombreux réseaux d'acteurs économiques existent, des salons, et d'autres rassemblements où il est possible de présenter et de vendre les atouts du territoire pour ses activités. En outre, il n'y a pas sur le territoire de réseau organisé de chefs d'entreprises, et, certains d'entre eux, semblent regretter qu'il n'y ait pas assez de relations entre le tissu économique et les élus. La Communauté de Communes peut aider à l'émergence de ce réseau. Les liens de **confiance** et le désir « d'aider le Pays » peuvent contribuer à mobiliser les acteurs économiques et ré intéresser des entreprises dans le développement du territoire.

> Un développement du numérique indispensable à l'attractivité.

La problématique du numérique préoccupe l'ensemble des acteurs du territoire et fait partie des priorités exprimées par les élus. Plusieurs zones blanches existent sur le territoire. Le Réseau téléphonique et internet est quasi-inexistant dans certaines communes. C'est un handicap pour l'attractivité des communes concernées, notamment pour l'accueil de nouvelles populations résidentes et touristiques. La couverture internet est préjudiciable pour l'implantation d'activités économiques sur le territoire.

La venue de touristes sur le territoire implique la présence d'un niveau de couverture minimum pour permettre de passer un séjour dans de bonnes conditions et d'accéder le cas échéant à certaines applications numériques touristiques notamment. C'est un service attendu important pris en compte par les touristes dans le choix de leur destination.

Pour les élus, le problème le plus urgent concerne le réseau téléphonique mobile. Son amélioration est aussi liée au déploiement de l'Internet par fibre optique.

Le réseau d'initiative publique lié au numérique (Auvergne numérique) :

Un projet de mise à niveau internet est en cours sur la Communauté de Communes. Ce projet se divise en 3 phases :

- Dans le cadre de la **phase 1** (2013/2017) du projet de réseau d'initiative publique, les zones d'activité situées sur les communes suivantes : Menat, Pionsat, Saint Eloy les Mines et Saint Gervais d'Auvergne ont bénéficié du déploiement de la fibre dédiée aux entreprises – FTTO. 6 communes ont bénéficié d'investissements pour des opérations de montée en débit (partie nord-ouest de Menat) ou l'installation d'antennes « Wifi-max » (Lapeyrouse, Bruxières sous Montaigut, Montaigut, Gouttières et Espinasse).
- Dans le cadre de la **phase 2** du RIP (2017/2021), 3 communes seront équipées par la fibre (Saint Gervais d'Auvergne, Saint Eloy les Mines et Montaigut). A l'issue de cette phase, 32 % des foyers seront éligibles à la FTTH et 67% des foyers disposeront d'un

débit supérieur à 8Mbit/s via le réseau filaire. La technologie du satellite permettra aux autres foyers du territoire de disposer du même niveau de service.

- La **phase 3** (2021/2025 – non encore affermie) prévoit le « fibrage » de 3 communes supplémentaires (Saint Maurice près Pionsat, Saint Hilaire, Pionsat).

Une réflexion doit être conduite avec l'intercommunalité afin de définir le niveau de services attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du RIP, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe (projet en cours de définition par la Régie Auvergne Numérique) et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.

A noter pour conclure que le secteur des Gorges de la Sioule situé sur les communes de Servant, Menat et Ayat sur Sioule a été retenu comme site prioritaire au titre des zones blanches en matière de téléphonie mobile. Un programme d'équipement est prévu afin de desservir le territoire au cours de l'année 2018. Orange est l'opérateur de référence retenu pour la zone.

L'enjeu lié au numérique est :

- ➔ **Assurer une couverture réseau internet et téléphonique plus importante sur le territoire pour renforcer l'attractivité du territoire**

> **Des commerces majoritairement concentrés dans les bourgs centres.**

Comme il a été dit plus haut, la sphère présentielle est très présente (**66% des emplois**). Elle se traduit par un tissu commercial et artisanal important sur l'ensemble du territoire, et de manière plus marquée dans les bourgs centres. Les petits commerces, notamment dans les petites communes, semblent pour la plupart en difficulté et ont du mal à trouver des repreneurs. En outre, au vu de l'offre de services proposée, le commerce local souffre d'une absence d'adaptation et d'évolution aux nouvelles attentes des nouvelles populations, la montée en puissance du commerce en ligne, et enfin pour le commerce spécialisé (habillement, ameublement et équipements de la maison), la proximité des grands pôles urbains que sont Clermont Ferrand et Montluçon. L'arrivée des supermarchés peut fragiliser les petits commerces de proximité aussi certaines communes (Montaigut et Saint-Gervais) ont refusé l'installation d'un supermarché pour conserver le tissu existant.

A Pionsat, l'implantation d'un supermarché a réorienté les flux de la partie ouest du territoire qui s'orientait généralement vers la Creuse voisine (Auzances et Evaux-les-Bains pour ses achats du quotidien).

Certaines études du SMAD ont pointé par ailleurs un manque de lisibilité de l'offre présente sur le territoire.

Pour ce qui est des commerces ambulants, 6 marchés hebdomadaires sont présents sur le territoire :

- Saint-Gervais d'Auvergne (Lundi matin)
- Montaigut (Mardi matin)
- Menat (Mercredi matin)
- Pionsat (Vendredi matin)
- Servant (Vendredi après-midi)
- Saint-Eloy-les-Mines (Samedi matin)

De manière générale, le manque de communication et de visibilité est fortement mis en avant par les élus. (Voir les entretiens et ateliers participatifs)

> Un artisanat présent en grand nombre.

Les artisans sont présents en grand nombre et sur l'ensemble des communes du territoire, **399 entreprises** du bâtiment représentent **6% de l'emploi salarié**. Ceci découle de la nature même de l'artisanat surtout constitué d'entreprises individuelles. Cette offre importante permet de répondre à la demande de manière efficace. Cependant, on observe que l'ensemble de ces activités manque de visibilité à l'échelle du territoire. Il paraît donc nécessaire d'améliorer la visibilité de l'offre à l'ensemble des habitants de cette Communauté de Communes.

Les enjeux liés au développement économique sont :

- ➔ **Attirer des entreprises en mobilisant tous les acteurs**
- ➔ **Soutenir les activités économiques du territoire**

> Une activité agricole importante tournée vers les productions animales

Bocage et forêts de moyenne montagne impriment ce territoire, et 60 % du territoire est valorisé par l'agriculture. Le sud et l'ouest sont plutôt des zones d'élevage (80% des surfaces cultivées), alors que les secteurs nord et est accueillent les cultures et en particulier les céréales mais qui ne représentent que **11 % des surfaces cultivées**.

Au dernier recensement agricole (2010), on dénombrait 663 exploitations (**545 en 2016** au titre des déclarations PAC : ce qui laisserait penser que la baisse est moins forte que lors de la période censitaire précédente) soit plus de **9% des exploitations du Puy de Dôme**. Elles génèrent plus de **800 actifs** sur une surface agricole de 42 300 hectares, la surface agricole utile ayant diminuée de 2 000 hectares depuis 2000. Les emplois agricoles sont nombreux avec un taux d'actifs de plus de 10% contre 3 % au niveau départemental.

L'agriculture est majoritairement tournée vers l'élevage bovin qui représente la plus grande partie de la filière, avec des exploitations spécialisées en bovins viande et d'autres en bovins mixtes (58% des exploitations pour 53 000 têtes). La filière « Charolaise des Combrailles » est une réelle fierté et appartenance au territoire. Cette filière de qualité est reconnue au niveau national.

Signe d'une agriculture de qualité, la promotion de cette filière démontre une réelle opportunité de valorisation et de promotion des ressources locales. Un concours « Herd book Charolais » a lieu chaque année à Saint-Gervais d'Auvergne (le 6ème de France). D'une manière générale, une production de qualité émerge, ainsi 34% de ces exploitations sont sous signe de qualité (AOC, IGP, label et bio).

Concours Charolais à Saint-Gervais d'Auvergne



Si le nombre d'exploitations agricoles et la surface agricole utile ont fortement baissé, le territoire produit autant, à l'image de la tendance régionale et nationale, en matière de productions animales. Comme dans de nombreux territoires éloignés des centres urbains, il est difficile de trouver des repreneurs lors du départ à la retraite des agriculteurs. Les parcelles de ces derniers sont souvent rachetées par les exploitants voisins qui cherchent à s'agrandir ce que confirme la taille moyenne des exploitations (50 à 70 hectares). La Chambre d'agriculture, en partenariat avec le SMADC et la Communauté de Communes, ont élaboré un diagnostic foncier agricole, pour recenser les exploitations, anticiper les futurs départs et faciliter la reprise des exploitations. Il s'agit d'assurer ainsi la pérennité du tissu agricole sur le territoire.

L'enjeu est :

- **Maintenir et développer des activités agricoles sources de valeur ajoutée tout en préservant l'environnement.**

> Une valorisation de la production agricole à développer

- **Diversification des filières et évolution vers l'agriculture bio** : L'évolution des modes de consommation et les attentes des consommateurs en matière de traçabilité et de qualité est une tendance forte notamment chez les ménages urbains. Ces attentes se doublent d'une tendance régulière, depuis une décennie, d'une baisse (- 12%) de la consommation de viande (hors volailles) selon une étude 2017 du Credoc. Par ailleurs 41% des consommateurs bio disent vouloir augmenter leurs consommations de viande bio. D'après une enquête consommateurs 2017, 27% des consommateurs de bio achètent de la viande bovine bio en boucheries et ils souhaiteraient voir s'étoffer cette offre (Source Agence bio 2017).

En outre la remise en question des modes intensifs de production agricole incite à un changement de paradigme en matière d'agriculture dans les décennies à venir pour faire face aux enjeux du réchauffement climatique, de la sauvegarde de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau. La montée en puissance de l'agriculture qualitative en est la preuve avec une diversification des productions animales, comme la volaille, vers lesquelles s'orientent de plus en plus les consommateurs. Là aussi la filière bio monte en puissance sur le département. La région Auvergne Rhône-Alpes est la 3^{ème} région productrice avec 1 636 609 animaux mis en place soit 4% du cheptel bio national (chiffre 2017). Elle représente 15% de la production nationale. 143 exploitations sont certifiées bio en AURA. La majorité de la production est réalisée sur 5 départements (les deux premiers étant l'Allier et le Puy de Dôme). Le nombre d'exploitations bio a augmenté de 3% en Auvergne. Comme on peut le constater l'offre en bio se développe et le territoire peut en tirer parti.

- **La valorisation source de valeur ajoutée pour le producteur** : Les circuits courts sont assez peu développés sur le territoire, et concernent des productions diverses, allant du maraîchage, très peu répandu sur le territoire, aux volailles en passant par les œufs. Une démarche a été initiée autour de la filière bovine, par la vente de caissettes de 15 kg de viande. Cette démarche fonctionne à l'échelle locale et il semble pour le moment difficile de la développer à l'extérieur. Il y a peu de clients sur le territoire et cette démarche, même si elle est connue, ne génère pas une activité importante. La proximité de la métropole Clermontoise peut être un levier pour développer cette vente de caissettes en circuits courts mais elle nécessite des moyens de mise en marché que ne possèdent pas individuellement la plupart des exploitants.

Cependant, des solutions techniques sont à trouver pour permettre cette mise en valeur, notamment en lien avec la conservation. Une autre filière a déjà conduit cette démarche. Il s'agit de la farine des Combrailles, qui s'exporte au-delà des frontières de la communauté de communes et montre bien les potentialités liées à la valorisation des produits locaux. Même le chef Thierry Marx met en avant cette farine dans certaines de ses recettes. Il s'agit d'une filière organisée en circuits courts, mise en place par des agriculteurs locaux.

Affiche publicitaire pour le Pain des Combrailles



Source : La tribune des métiers.

- **La commercialisation** : Au regard des attentes susmentionnées, les conditions nécessaires à la valorisation-commercialisation de la filière bovine ne sont pas toutes réunies. En effet, les agriculteurs commercialisent généralement leur production par l'intermédiaire de deux coopératives très actives sur le territoire. Elles absorbent à elles seules environ **80%** de la production locale de viande, d'après plusieurs élus et professionnels du monde agricole. La valorisation des produits issus de l'élevage n'étant pas importante par le biais des circuits courts, des démarches ont été menées par le SMADC pour développer de nouveaux circuits de commercialisation. Avec la participation de plusieurs agriculteurs, un marché au cadran a été testé. Cette démarche a montré ses limites rapidement car les agriculteurs locaux n'étaient pas prêts à se mobiliser et elle n'est pas l'unique voie pour assurer des débouchés. Des agriculteurs et des acteurs locaux de la Creuse (Pays Combraille en marche) ont mené des réflexions sur la valorisation et la commercialisation ; celles-ci sont donc liées et les canaux de commercialisation sont multiples (hors grande coopérative), chacun ayant des avantages et inconvénients : vente à la ferme, petit commerce, restauration collective, vente sur Internet, vente sur les marchés, AMAP. Les producteurs bénéficient de la proximité du marché des agglomérations proches.

> Une implication des acteurs de la filière indispensable

L'implication des éleveurs locaux est incontournable pour le développement des outils et moyens de la filière. Les projets liés à l'élevage doivent être portés par les éleveurs. Un engagement des agriculteurs doit être prévu, sous une forme qui reste à définir, pour mettre en place des infrastructures leur permettant de valoriser leur production. C'est notamment le cas pour les infrastructures liées à la transformation des produits issus de l'élevage comme les abattoirs et les ateliers de découpe.

L'ensemble des éleveurs est impacté par le manque de moyens de transformation de la production en local. On peut citer l'exemple d'un éleveur bovin qui commercialise sa production en circuit court, vendue dans plusieurs boucheries présentes sur la Communauté de Communes, mais dont le bétail est abattu à Châteauroux. Certains éleveurs ont investi dans des ateliers de découpe au sein de leur exploitation pour combler ce manque et valoriser leur production.

Plusieurs élus et professionnels ont signalé que la construction d'un abattoir pouvait être une option pour pouvoir mieux valoriser la production locale, mais que s'il n'y avait pas d'engagement suffisant de la part des agriculteurs quant à l'utilisation de cet outil, il n'est pas possible dans ces conditions de mettre en place un tel projet, très coûteux.

Une volonté ferme et collective des agriculteurs ne peut qu'être à l'initiative et au portage d'un tel projet. Certains élus et acteurs du territoire expriment cependant la nécessité de développer des ateliers collectifs de transformation sur le territoire, par la mise en place d'un abattoir, d'un atelier de découpe ou même d'un abattoir mobile, moins coûteux et plus rapide à mettre en œuvre.

Les enjeux liés à l'agriculture sont :

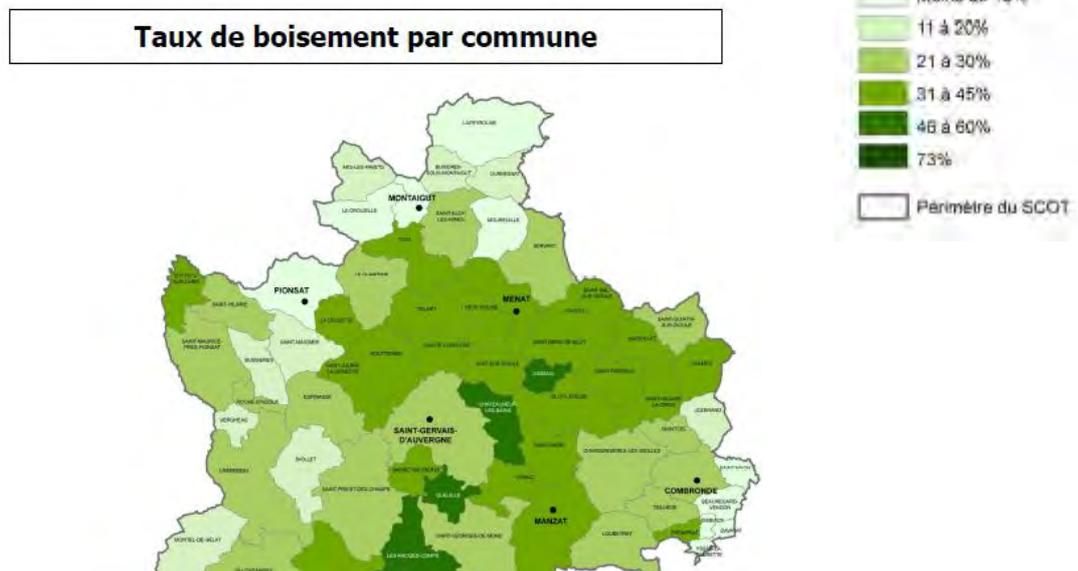
- ➔ Développer des filières de qualité et valoriser la production locale.
- ➔ Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs

Les ressources primaires à valoriser

> Des ressources forestières à valoriser

La forêt est présente sur le territoire de manière localisée sans dépasser plus de **30% de la surface du territoire**. La nature de cette forêt morcelée, et souvent située dans des zones accidentées et escarpées, est de constitution mixte résineux et feuillus. La ressource est relativement importante, notamment dans la zone située entre Saint-Julien-la-Geneste et Menat.

Source : SMAD des Combrailles



La Charte Forestière de Territoire du Pays des Combrailles a été approuvée au cours du printemps 2011. Elle montre que cette ressource est insuffisamment valorisée du fait de son morcellement.

La présence de ces forêts est un atout touristique, économique et paysager, qu'il s'agit de gérer au mieux pour garantir la durabilité de la ressource sans oublier les nombreux produits

et services écosystémiques (bois, cueillette, qualité de l'eau, chasse, récréation, préservation de la biodiversité...) et son rôle essentiel dans la régulation du carbone et du climat.

Une grande partie de celles-ci est détenue par des propriétaires privés, le reste par les communes. Une partie importante de la forêt publique est gérée par l'ONF.

La Charte Forestière (CFT) vise à développer les activités autour du bois et de la forêt, de manière concertée et transversale. La Charte Forestière de Territoire du Pays des Combrailles a identifié les grands enjeux forestiers du territoire et établi une stratégie de gestion durable, déclinée en 20 actions concrètes. La création d'une culture forestière, commune à tous les acteurs, est la première étape, incontournable pour la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses. La réalisation d'un guide de gestion forestière à destination des propriétaires et des élus constitue un premier pas dans l'initiation de cette dynamique. C'est aux propriétaires privés comme aux élus qu'incombe la bonne gestion de la forêt afin de préserver et de valoriser le patrimoine forestier des Combrailles.

Fruit d'une large concertation, la CFT a associé de nombreux partenaires institutionnels, techniques, économiques et associatifs afin de définir une vision et des objectifs partagés. Pour l'ensemble de ces partenaires, la CFT constitue la première pierre d'une politique forestière territoriale. Outre le guide de gestion, elle prévoit d'améliorer la desserte des parcelles et de réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Energie.

Dans un contexte où la biomasse solide devient de plus en plus importante dans le mix énergétique des énergies renouvelables, il est évident que les forêts du territoire présentent un potentiel économique à développer dans la mesure où des outils de valorisation ont été mis en place à proximité (usine de lamellé collé à Combronde) mais peut-être pourquoi pas des chaudières bois pour certains bâtiments collectifs :

- Une valorisation de la ressource en bois est possible, par le biais d'une initiative privée.
- Le capital forestier du territoire est à préserver car il offre des atouts paysagers, environnementaux, et touristiques.
- Les propriétaires doivent être encouragés dans la gestion durable de ce capital qui est nécessaire.
- La communauté de communes peut accompagner certaines démarches de valorisation au travers des schémas de desserte.

L'enjeu lié à la forêt est :

➔ Mettre en œuvre une stratégie de gestion durable du patrimoine forestier.

> **Un territoire à l'environnement préservé**

L'environnement est très bien préservé sur la communauté de communes. La ressource en eau est importante (Gorges de la Sioule, étangs, rivières, vallée du Cher...). L'agriculture locale, fortement tournée vers l'élevage extensif, a un impact réduit sur l'environnement. Par ailleurs, elle engendre des paysages à fort caractère et très appréciés par les touristes.

Plan d'eau des Fades et gorges de la Sioule



Source : SMAD des Combrailles.

L'importance de l'eau tant pour les activités que pour la vie, doit inciter les collectivités, et au premier rang les EPCI de par leurs compétences au titre de la loi NOTRe en la matière (GEMAPI et Eau et assainissement), à être vigilantes et devenir des acteurs des instances de bassins et des SAGE en particulier. Du point de vue quantitatif pour les eaux de surface, on peut déjà noter que des périodes de vigilance s'inscrivent de plus en plus tôt dans la saison (dernier arrêté préfectoral en date du 11 avril 2019). A noter que le lac de Chancelade est considéré par le SAGE comme une masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon potentiel en 2021.

D'un point de vue quantitatif et qualitatif, les SAGE Cher et Sioule ont permis d'identifier les zones humides, les têtes de bassins et la nature des mesures de gestion de la ressource qui impliquent non seulement les collectivités mais aussi les particuliers et les activités économiques et au premier rang l'agriculture. L'enjeu pour les années à venir sera d'organiser cette nouvelle gouvernance de l'eau.

Par le passé, certaines activités économiques ont eu un impact important sur l'environnement, notamment l'activité minière. Ces activités étaient localisées sur Saint-Eloy et Youx et ont engendré des pollutions particulières. Des aménagements ont été nécessaires pour reconverter les zones touchées par cette activité.

D'autres activités, notamment industrielles, ont eu un impact similaire et ont rendu l'usage des sols impossible pour une activité humaine classique. C'est le cas d'une entreprise de Saint-Eloy à un fort taux d'amiante dans les sols au point de la rendre inutilisable. Seul un projet de parc photovoltaïque en cours d'implantation permettra sa valorisation.

L'enjeu lié à l'environnement est :

→ Préserver la qualité écologique, environnementale et paysagère du territoire.

> Une production locale d'énergie à développer

La production d'énergies renouvelables est un domaine qui concerne de plus en plus d'acteurs du territoire. En effet, plusieurs types d'acteurs produisent de l'énergie à partir de ressources renouvelables.

- La Communauté de Communes et la commune de Saint Eloy les Mines ont encouragé la production d'électricité par le biais de parcs de panneaux photovoltaïques en proposant la réutilisation de friches industrielles.

- A Pionsat, des acteurs privés et publics se sont regroupés pour créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif IMMOVOLTA 63 pour développer de l'immobilier économique (location ou la vente de terrains ou bâtiments à usage de bureau et/ou d'atelier) et production d'électricité d'origine photovoltaïque.

- Le Sictom, dans l'optique de valoriser les déchets ménagers dont il a la charge, mène des actions sur le territoire. Des points de compostage ont été installés sur le territoire

- Les agriculteurs installent des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments, mais ce type d'installation est de moins en moins fréquent, en raison d'une réglementation qui devient moins avantageuse.

- Un agriculteur à Saint-Maigner s'est doté d'un méthaniseur grâce auquel il produit de l'énergie.

- Un barrage hydroélectrique est installé sur la Sioule, à la frontière Sud de la CCPSE. EDF en assure la gestion.

Certains élus mènent actuellement une réflexion sur la possibilité de valoriser les ressources du territoire pour produire de l'hydrogène. Il s'agit d'un secteur économiquement très soutenu au niveau régional et national, et qui pourrait être porteur pour le territoire. Cependant la production de ce type d'énergie n'est pas encore pleinement opérationnelle et s'inscrit dans des processus industriels longs et coûteux qui se conçoivent dans un contexte de partenariat solide tant avec les industriels que les institutions. Si le territoire envisage de suivre une telle opportunité, il faut privilégier la voie de l'hydrogène décarboné, c'est à dire produit à partir de sources d'énergies renouvelables comme la biomasse ou le solaire photovoltaïque. A noter que plusieurs EPCI en France sont à l'origine ou accompagnent des projets de développement de production d'hydrogène à partir de la biomasse ou d'énergies renouvelables.

L'enjeu lié à l'énergie est :

➔ Développer la production locale d'énergies renouvelables.

Un territoire à fort potentiel touristique

> Les multiples atouts touristiques

- **Des paysages de moyenne montagne propices à la randonnée** : L'activité touristique se structure et permet de valoriser les atouts du territoire. La Communauté de communes

possède en effet des spécificités liées à la ruralité et à la qualité de son environnement. Les paysages vallonnés et les bocages sont très appréciés par les visiteurs et les touristes. On vient souvent sur ce territoire pour y trouver le calme, la nature, et des activités de plein air en lien avec la ruralité. Il répond à la demande des touristes de proximité provenant des aires urbaines proches, comme à celle des touristes étrangers notamment pour pratiquer la randonnée et bénéficier aussi de la proximité des grands sites auvergnats. En effet la Chaîne des Puys, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, le parc Vulcania avec ses 330 000 entrées annuelles, ne sont qu'à 40/50 minutes du centre du territoire.



- **Pour ce qui est du patrimoine culturel** : plusieurs monuments de l'architecture civile et religieuse peuvent être valorisés en s'inscrivant dans une forme d'itinérance culturelle et de loisirs, parmi ceux-ci :

- L'abbaye clunisienne et le pont roman de Menat.
- Le temple Bouddhiste.
- Plusieurs églises romanes originales et préservées (XIIème siècle).
- La vierge provenant de Palestine (époque des croisades) à Vergheas, une des plus belles vierges romanes d'Auvergne.
- Le monastère de Bellaigue dont seul l'église est accessible (Xème siècle).
- Le château de Pionsat.
- Le viaduc des Fades.
- Le patrimoine minier avec les chevalements de St Eloy les Mines et de Youx.

Un chapiteau de l'église romane de Biollet



Source : SMADC

- **S'agissant du patrimoine naturel**, le territoire abonde en ressources à valoriser :

- Des sentiers de randonnée nombreux sur le territoire, dont l'entretien et le balisage doivent être systématisés.
- L'eau est une ressource très présente sur le territoire : nombreux plans d'eau dont le lac de Chancelade plus grand lac d'Auvergne, la Sioule et le Cher traversent le territoire. La plupart des activités liées à cette ressource sont possibles, de la pêche à la baignade en passant par des activités telles que le canoë. Néanmoins cette ressource

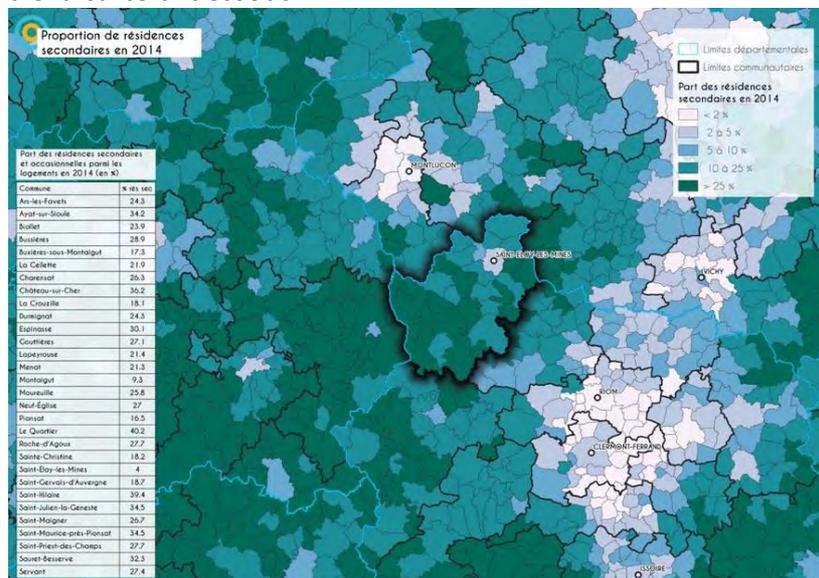
est fragile et doit être absolument protégée compte tenu de certains niveaux constatés de pollution (diagnostic SAGE) et la présence plus ou moins régulière de cyanobactéries dans certains plans d'eau.

- Les paysages (Bocages, vallée de la Sioule) semblent être appréciés par une clientèle fidèle, venue notamment des pays d'Europe du Nord. Le territoire a conservé un patrimoine naturel préservé, notamment grâce à une agriculture tournée vers l'élevage qui a modelé le paysage.

Enfin il est à remarquer la présence d'anciennes voies ferrées qui relie Pionsat à Nérès les Bains et Volvic à Lapeyrouse passant par Saint Gervais, Ce réseau non déclassé en tout ou partie pourrait sans doute être un peu plus valorisé qu'il ne l'est actuellement (vélorail sur une partie d'itinéraire entre Lapeyrouse et Saint Eloy les Mines). L'ancienne ligne de Lapeyrouse Riom, passe par des ouvrages d'art dignes d'intérêt comme le viaduc des Fades dont les conditions et modalités de sauvegarde et de valorisation sont difficiles à mettre en œuvre.

- **Des festivités nombreuses et variées** sur le territoire attirent des visiteurs venant de l'intérieur comme de l'extérieur du territoire : Des fêtes liées à la ruralité dans une partie des communes du territoire, des manifestations telles que l'Infernale (course d'obstacles) ou le festival Comboros.

- **une offre d'hébergement centrée sur les résidences secondaires** : De nombreux logements vacants sur l'ensemble du territoire (15 % du parc de logements) ont permis à des porteurs de projets touristiques d'investir pour développer une activité de gîte ou de maison d'hôte sur le territoire, preuve en est le nombre de nuitées en gîtes et résidences secondaires. Ce parc de résidences secondaires est significatif, localisé dans le sud-ouest du territoire, dans certaines communes comme Le Quartier ou Saint Hilaire il est proche de 40% du parc de logement comme le montre la carte ci-dessous.



A noter deux gîtes de groupes communaux qui fonctionnent très bien à Gouttières et St-Julien la Geneste. Les hébergements insolites comme les cabanes des Combrailles à St Gervais d'Auvergne connaissent un succès non démenti en affichant régulièrement complet.

Le territoire compte **5 terrains de camping communaux**, dont 3 classés 3 étoiles, qui accueillent un grand nombre de touristes (113 000 nuitées en 2017 hors châteaux et gîtes), notamment durant la période estivale. Ils sont attractifs car situés près de plans d'eau aménagés et de cours d'eau (St Eloy les Mines, St Gervais d'Auvergne, Lapeyrouse, Menat et

Servant entre autres). La plupart propose une offre en gîtes, mobil-home ou chalets. Certains campings comme celui de Menat mériterait une réhabilitation et mise aux normes pour monter en gamme. Il faut en effet savoir que ce sont les campings bénéficiant d'un très bon niveau de classement (3 étoiles et plus) qui connaissent les meilleurs taux de remplissage.

- **L'apport économique du tourisme** : en 2017, la clientèle française du Puy de Dôme que l'on retrouve dans les Combrailles (provenant majoritairement des autres régions de France : Ile de France et Bourgogne Franche Comté) pratique à **62% les activités** sportives et de pleine nature pour **57%** d'activités culturelles. Elle est constituée à 23 % de cadres intermédiaires et 18% d'ouvriers pour 30 % de retraités et inactifs. A 43 % il s'agit de voyages longs (+ de 4 nuits) et 57 % des séjours plus courts. Au-delà de la clientèle française, le territoire attire surtout des touristes venant des Pays-Bas, de Belgique et d'Angleterre comme le constate les taux de fréquentation des offices et bureau de tourisme du territoire.

L'offre touristique est directement liée aux capacités d'accueil et d'hébergement des visiteurs à côté de l'offre de loisirs culturels et d'activités de type sport et nature. Les prestataires sont peu nombreux, par contre l'offre d'hébergement est foisonnante qu'elle soit labellisée ou non.

Le Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires - METT -, proposé par la Région, permet d'évaluer le **poids touristique des territoires**. Il montre, à l'échelle des Combrailles, que la Communauté de communes représente en 2017 plus de 42% des lits touristiques du Pays des Combrailles face aux communautés de communes « Combrailles Sioule et Morge » et « Chavanon Combrailles et Volcans ». Elle pèse ainsi 42 % des nuitées et le chiffre d'affaire généré pèse pour plus de 52% du CA total des Combrailles.

Le développement de l'offre d'hébergement passe plutôt par l'offre de lits en villages vacances plus générateurs d'emplois que l'hôtellerie de plein air.

METT 2017									
	Communauté de Communes du Pays de Saint- Retombées			Combrailles, Sioule et Morge Retombées			Communauté de Communes Chavanon C Retombées		
	Nombre de lits	Nombre de nuitées	économiques	Nombre de lits	Nombre de nuitées	économiques	Nombre de lits	Nombre de nuitées	économiques
Hôtels	104	39 400	4 760 000 €	47	5 900	744 000 €	190	21 900	2 579
Campings et PRL	1 932	113 000	6 146 000 €	1 230	62 900	3 300 000 €	1 761	99 200	5 255
Résidences de tourisme et résidences hôtelières									
Villages vacances, villages de gîtes et maisons familiales									
Centres de vacances, auberges de jeunesse...				94	7 500	360 000 €	202	16 100	943
Gîtes d'étape, gîtes de groupes et refuges	15	1 100	22 000 €				6	400	9
Chambres d'hôtes et hébergements insolites	174	21 700	1 623 000 €	82	10 200	746 000 €	279	34 800	2 594
Meublés, gîtes et HLL	362	64 000	3 822 000 €	218	29 100	1 688 000 €	399	58 500	3 490
Hébergement marchand	2 587	239 200	16 373 000 €	1 671	115 000	6 838 000 €	2 837	230 800	4 869
Résidences secondaires	10 437	315 100	7 315 000 €	5 711	171 800	4 016 000 €	8 603	258 900	5 743
TOTAL	13 024	554 300	23 688 000 €	7 382	286 800	10 854 000 €	11 440	489 700	10 612
	Effectifs salariés			effectifs salariés			Effectifs salariés		
Hébergements touristiques marchands	24			144			24		
Restaurants et débits de boissons	0			7			0		
Services de transports (non urbains)	10			15			35		
Voyagistes et agences de voyages	8			0			0		
Loisirs et culture	1			55			12		
Total salariés	43			221			71		
	Nb lits	Nuitées	Retombées						
Total 3 EPCI des Combrailles	31 846	1 330 800	45 154 000 €						
Part CCPSE	41%	42%	52%						

> Un développement touristique timide

Bien que le territoire bénéficie de nombreux atouts, le développement touristique reste assez timide. En effet, le nombre de touristes semble ne pas être à la hauteur du potentiel relativement important dont dispose la Communauté de communes. Plusieurs difficultés persistent et empêchent le développement de l'activité touristique :

a) Le territoire du pays de St Eloy semble **manquer de promotion à l'extérieur** de ses frontières, même si l'Office du Tourisme des Combrailles assure une part importante de sa promotion et de ses activités notamment auprès des clientèles étrangères. Il faut noter qu'il s'agit d'une compétence que n'exerce pas la Communauté de communes, celle-ci étant exercée par l'Office de Tourisme des Combrailles. Ce manque de visibilité est fortement

ressenti par les élus. La stratégie touristique du SMADC va sans doute renforcer cette condition, indispensable mais non suffisante, du développement touristique.

b) **Peu de services** proposés aux touristes sur le territoire

- Manque de restaurants.
- Insuffisance de l'hébergement hôtelier (2 établissements seulement).
- Peu d'activités proposées aux touristes.

c) Les animations et les fêtes organisées sur le territoire ont souvent lieu le week-end, **laissant les milieux de semaines sans évènement**. Ces événements sont initiés et portés par le tissu associatif quelquefois en manque de bénévoles.

Comme dans de nombreux territoires, la problématique de la vitalité des associations et de la pérennité du bénévolat, qui sont le moteur des manifestations communales sur le territoire, rend parfois difficile l'organisation des évènements en particulier pendant la saison estivale. Néanmoins la présence de retraités actifs mériterait sans doute d'être mise à profit pour y pallier.

d) Une grande partie des élus a indiqué qu'il est complexe **d'accueillir des groupes de touristes**. Les deux logements de groupes peuvent accueillir une quinzaine de personnes chacun, mais il semble difficile de faire venir des autocaristes compte tenu des faibles capacités d'hébergement.

Les données précédentes posent la question des retombées économiques issues du tourisme : il génère plus de 45 millions d'euros de Chiffre d'Affaires annuel sur les Combrailles, soit environ 85/95 € de CA par nuitée, ce qui comprend l'hébergement et tous les services annexes y compris la restauration. La Communauté de communes représente plus **de 50% du CA** et représente plus de 13 000 lits pour 7 400 lits à Chavanon Combrailles et Volcans et 7 400 lits sur Combrailles Sioule et Morge. Augmenter cette capacité d'accueil ne peut qu'être positif pour le territoire même si cela implique peu d'emplois directs.

Un exemple significatif est celui de la commune de Biollet, où se trouve un temple Bouddhiste de renommée internationale. Environ 10.000 personnes visitent ce temple chaque année, et de nombreux cars y déposent des visiteurs. Cependant, les touristes ne sont pas logés et ne mangent pas sur place. Ils passent l'après-midi au temple et repartent aussitôt pour être logés ailleurs. Il y a très peu de retombées issues de cet afflux, mis à part une chocolaterie qui s'est implantée près du temple et qui profite de la présence des touristes.

Le tourisme peut être un créneau porteur et le potentiel du territoire est insuffisamment exploité tant en termes d'activités que d'hébergement qualitatif. C'est aussi au niveau de la qualité de l'offre des prestataires et de l'hébergement que se joue l'avenir touristique du territoire.

Les enjeux liés au tourisme sont :

- **Améliorer la visibilité et l'image du territoire.**
- **Générer des retombées économiques issues du tourisme plus importantes.**
- **Développer une offre d'activités diversifiée.**

→ Assurer la cohérence et la pérennité des manifestations sur le territoire.

Une offre de services à maintenir et à développer

> Des actions sociales nombreuses et de plus en plus nécessaires.

- **Le territoire fait face à un vieillissement de la population**, qui engendre un besoin de services de plus en plus important et qualitatif au profit des personnes âgées. Plusieurs services sont mis en place :

- Aide à domicile
- Soins à domicile
- Portage de repas

L'ensemble de ces services est géré par la Communauté de Communes et représente des coûts de fonctionnement importants. Les élus considèrent que les services rendus sont indispensables et souhaitent qu'ils soient maintenus.

Une maison des services au public (MSAP) est présente à Saint-Gervais d'Auvergne, et une autre est en projet à Saint-Eloy-les-Mines portée par le département en coopération avec la commune. Une réflexion est menée actuellement, notamment au niveau départemental, pour identifier les services à intégrer au mieux dans cet équipement.

Plusieurs établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont présents sur le territoire :

- Les EHPAD de Menat et Saint-Gervais sont gérés à l'échelle intercommunale
- Les EHPAD de Pionsat et Montaigut-en-Combrailles sont des établissements publics hospitaliers.
- L'EHPAD de Charensat est géré par la commune.

Les établissements gérés à l'échelle intercommunale connaissent des problèmes financiers importants. Ces difficultés sont notamment dues à un nombre de lits ne permettant pas d'atteindre les seuils de rentabilité.

Il est cependant nécessaire de maintenir ces établissements importants pour les populations mais aussi de réduire les coûts liés à ces établissements pour garantir leur pérennité.

Ces EHPAD proviennent de Communauté de Communes, et leur histoire les a doté de modes de fonctionnement différents (logiciels utilisés par exemple). Des économies sont à faire sur ce point et une culture commune est à développer avec les agents.

Il convient de noter que l'offre en direction des personnes âgées se précise avec le projet de construction d'une résidence adaptée aux personnes en perte d'autonomie sur la commune de Pionsat. Construit sur la base d'un projet social avec les partenaires locaux, le projet concerne la construction de 20 pavillons de plain-pied pouvant accueillir des personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie. Il va servir de pilote pour d'autres projets sur le département.



Source Mairie de Pionsat

- Aide aux Jeunes :

Il existe une certaine précarité sociale sur le territoire, et une action en faveur des jeunes est plébiscitée par les élus. Il semble donc pertinent de faciliter l'accès aux activités culturelles pour ce public et les encourager à créer leurs propres activités. En outre, des chantiers d'insertion pour des publics plus fragiles ont été mis en place sur la Communauté de communes mais la poursuite de ces actions n'est pas assurée. Des problématiques organisationnelles et financières menacent aujourd'hui ce service d'aide à l'insertion.

Les enjeux liés à l'action sociale sont :

- **Maintenir des services de qualité sur le territoire.**
- **Garantir la pérennité des EHPAD sur le territoire.**
- **Mener des actions en faveur des jeunes.**

> **La place importante de l'économie sociale et solidaire dynamique et porteuse de projets**

Une des caractéristiques économiques et sociales du territoire concerne la place que tient **l'économie sociale et solidaire** tant en termes d'emplois qu'en termes d'activités et de services rendus aux habitants et aux professionnels. Ils sont intégrés à la vie locale et participent volontiers à des actions pilotes pour le mieux-être des personnes hébergées et/ou en retour vers l'emploi ou en insertion.

a) L'ESAT de Saint Eloy les Mines : Il fonctionne depuis 1985 et accueille **55 travailleurs en situation de handicap** et propose les services suivants : Restaurant, cafétéria accueillant du public, Traiteur, Réalisation et livraison de plateaux-repas (déjeuners d'entreprises), Entretien d'espaces verts, Conditionnement, colisage, Nettoyage de locaux, Réalisation et livraison de petits déjeuners et pauses gourmandes, Blanchisserie industrielle, Location de salles.

b) Le foyer de Saint Priest des Champs a ouvert ses portes en décembre 2010, accueille **46 personnes** handicapées mentales en hébergement permanent et dispose de la possibilité d'accueil de deux places en hébergement temporaire. Selon les dires de sa directrice, c'est un établissement qui pourrait facilement doubler ses capacités au regard de la demande existante sur le Département et sa périphérie.

c) Un chantier d'insertion de blanchisserie appelée «La Bujade» installé depuis 2001 à Saint Gervais d'Auvergne, est équipé en matériel professionnel semi industriel de blanchisserie. Géré par l'association Combrailles Entreprendre, il a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes dépourvues d'emploi, notamment par l'identification des

niches d'activités potentielles sur le territoire et des ressources locales ainsi que par la mise en place d'activités d'insertion par l'économie.

d) Le Centre de médecine Physique et de réadaptation (CMPR) « Maurice GANTCHOULA » situé à Pionsat, est géré par la Fédération des APAJH, qui est à la fois une association qui représente les personnes en situation de handicap et une association fortement gestionnaire d'établissements, de structures et de services. Existant depuis juillet 1978 et reconstruit à neuf en mai 2017, il est spécialisé dans les affections du système nerveux et de l'appareil locomoteur avec ses **81 lits d'hospitalisation complète et 6 places d'hospitalisation de jour**, les médecins rééducateurs et professionnels paramédicaux prennent en charge et accompagnent les patients sur un plateau technique spécialisé, équipé notamment de matériels robotisés et d'une balnéothérapie neuve.

Il accueille actuellement une étude sur le développement d'exosquelettes avec une jeune entreprise installée à Paris, un des leaders mondiaux en ce domaine. Enfin cet établissement porte un projet de tourisme lié au handicap avec la création d'un centre d'hippothérapie.

e) Le Centre Educatif Fermé « L'Arverne » pour mineurs est implanté à Pionsat. Il a comme objectif la réinsertion durable dans la société des mineurs qui lui sont confiés.

Certains de ces établissements sont très ouverts sur l'extérieur et en connexion avec les différents événements proposés dans les Combrailles. (Chorale de Saint Gervais, Bach en Combrailles, Accueil des enfants de l'école de Saint Priest...) et portent à des degrés divers des projets de développement.

Les enjeux liés à l'économie sociale et solidaire sont :

→ **Maintenir et développer les activités Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.**

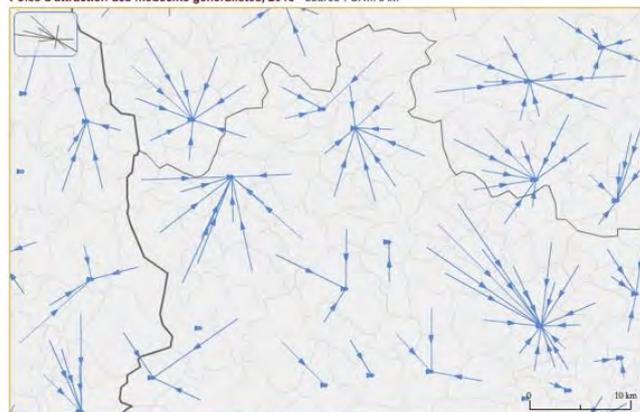
→ **Soutenir les projets de l'ESS.**

> **Un accès aux soins limité**

L'accès aux services de santé est une problématique importante du territoire compte tenu de l'éloignement des agglomérations où se trouvent services d'urgence et soins spécialisés. C'est un souci constant pour les élus. Le territoire faisant face à un vieillissement de sa population, elle devient de plus en plus prégnante avec une spécificité des soins à envisager.

Les médecins sont peu nombreux sur le territoire (conforme aux constats nationaux dans le monde rural) et sont localisés principalement dans les bourgs centres (Saint-Eloy-les-Mines, Pionsat, Saint-Gervais d'Auvergne).

Pôles d'attraction des médecins généralistes, 2016 - source : SNIIRAM



© Atlasanté - IGN GEOFLAS® - France par commune et arrondissement mun. 2016

La difficulté réside surtout dans le remplacement des médecins qui partent à la retraite. Les jeunes médecins ne sont pas attirés par une installation sur la Communauté de Communes comme le montre une étude nationale de 2015 du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) classant le territoire comme un des territoires ruraux où on compte moins d'un jeune médecin qui s'installe pour 10 000 habitants.

Plusieurs freins à l'installation ont été identifiés :

- Cadre de vie ne correspondant pas aux demandes des médecins (loisirs, commerces...)
- Difficultés à trouver un emploi pour le conjoint
- Conditions de travail difficiles en milieu rural

On compte un grand nombre de kinésithérapeutes du fait de la proportion de population âgée.

Le SMADC développe actuellement la télémédecine. Cette technologie est encore peu utilisée mais elle devrait se développer dans les années à venir d'autant que le CMPR de Pionsat dispose d'un tel équipement pouvant être mis à disposition des patients et médecins du territoire. Néanmoins les difficultés liées à l'accès à un réseau Internet solide, la multitude des logiciels, la crainte d'une déshumanisation dans le rapport avec le médecin, en particulier chez les personnes âgées, et les coûts pour le système de santé (consultation médecin, consultation personnel infirmier pour la manipulation de l'appareil) sont autant de freins à son développement.

La commune de Pionsat possède une maison de santé pluridisciplinaire partagée entre Pionsat-Marcillat en Combrailles. Une seconde maison de santé va bientôt voir le jour à Saint Eloy les Mines

Il existe également à Pionsat un Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR). Ce centre possède des technologies très avancées qui lui permettent de faire marcher des personnes amputées, en utilisant des équipements robotisés. Il s'agit d'une technologie de pointe qui peut être valorisée dans le cadre d'un projet plus global. De par la présence d'établissements comme le CMPR, la maison de santé, Pionsat peut être considéré comme le « pôle santé du territoire ». Il faut donc mettre l'accent sur l'offre de santé périphérique (infirmières, kinésithérapeutes...) pour essayer d'attirer de jeunes médecins.

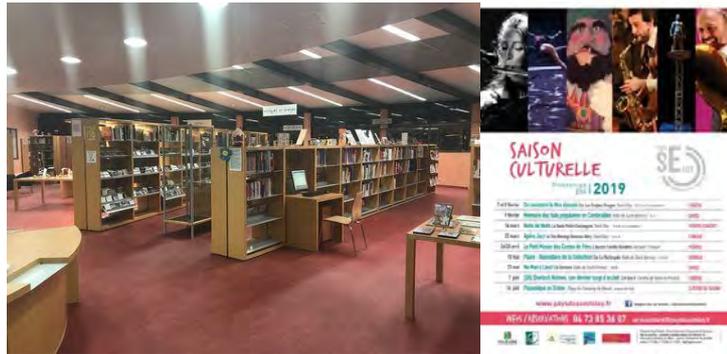
L'enjeu lié à la santé est :

→ Améliorer l'accès aux soins pour les populations.

> Une activité culturelle importante sur le territoire.

Une programmation culturelle est effective tout au long de l'année permettant aux habitants de la Communauté de communes d'avoir accès à des événements culturels. Elle est développée essentiellement au niveau des pôles de la Communauté (Saint-Eloy les Mines, Saint-Gervais d'Auvergne et Pionsat).

Médiathèque communautaire et saison culturelle de la Communauté de Communes



Deux écoles de musique sont identifiées sur le territoire à Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Gervais d’Auvergne. Plusieurs bibliothèques communales sont présentes sur la Communauté de Communes, mais également une **médiathèque communautaire** située à côté du musée de la mine et du puy Saint Joseph à Saint-Eloy-les-Mines. Cette dernière dispose d’une salle de spectacles bien équipée (scène, loges, sonorisation, écran...) et dimensionnée à la taille du territoire : gradins mobiles, 132 places assises.

Une réflexion sur la mise en réseau des différentes bibliothèques est en cours pour mieux diffuser la culture sur le territoire vers la population et les scolaires. La médiathèque communautaire constitue un **excellent point d’appui** pour développer ce réseau et l’offre culturelle globale du territoire, et elle doit être, de ce fait, maintenue à niveau dans son fonctionnement.

L’autre équipement communautaire pouvant avoir une dimension culturelle et festive, est la **Halle Cœur de Combrailles** à Saint Gervais d’Auvergne qui accueille tant des manifestations d’intérêt local et supracommunal que culturels et économiques (jauge 400 places assises).



La commune de Pionsat a créé la salle de spectacles **@robase** qui dispose de moyens scéniques et d’une jauge adaptée. Une salle multimédia est ouverte à Espinasse. Une réflexion est menée sur le développement de cette activité multimédia sur la Communauté de Communes, qui pourrait se traduire par une itinérance du service multimédia. Un espace a été créé à cet effet au sein de l’actuelle médiathèque, avec des initiatives proposées à différents publics (personnes âgées, scolaires, personnes en difficultés sociales). Cependant, l’expérience reste limitée.

Un tissu associatif riche est présent sur la totalité du territoire. Le dynamisme de ces associations semble décliner, ce qui est problématique pour les élus des petites communes qui comptent sur ce tissu pour maintenir de l’activité sur leur territoire. Ces associations sont souvent composées de personnes âgées aujourd’hui qui restent actives au niveau communal, mais la relève doit être favorisée autant pour les nouveaux retraités actifs que pour les jeunes car les associations sont aussi un moyen de tisser du lien social.

Une certaine inégalité territoriale existe dans l'accès à la culture. En effet, certaines parties de la communauté ont un accès plus distant aux activités culturelles proposées et doivent se déplacer pour accéder à l'offre. Une réflexion, notamment concernant des expositions ou des manifestations dans certaines petites communes, est en cours.

Les enjeux liés à la culture sont :

- **Consolider et développer l'offre culturelle sur le territoire.**
- **Développer de nouvelles activités en matière s'accès à la culture.**
- **Développer l'accès aux services multimédia.**

> Des services liés à l'éducation.

- **En matière d'enseignement primaire**, il est majoritairement public et les écoles, gérées par les communes, sont pour une partie d'entre elles en difficulté. Le manque de population jeune sur le territoire provoque une diminution de l'effectif des classes, ce qui oblige les communes à créer des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI), comme Biollet, Charensat et Espinasse, pour continuer à assurer ce service aux populations. L'école est un service qu'il faut pouvoir assurer afin de faire venir des populations et assurer une vie au sein des communes et contribuer au développement du territoire.

- **Pour l'enseignement secondaire**, le territoire compte **trois collèges publics** à Pionsat (72 élèves, effectif stable), St-Gervais d'Auvergne (145 élèves hausse annuelle +5%) et St-Eloy-les-Mines (262 élèves,+10%), et **un collège privé** à St-Eloy-les-Mines (67 élèves, en baisse d'effectif de 16 %) et **deux lycées spécialisés** :

a) Le lycée Agricole des Combrailles installé à Saint Gervais d'Auvergne propose aux scolaires, apprentis et adultes des formations qualifiantes s'appuyant sur son chenil (15 races), son animalerie (200 espèces), son salon de toilettage et son réseau national de professionnels : éleveurs de chiens et chats, toiletteurs, animaliers, sociétés de gardiennage.

- Métiers de l'Élevage Canin et Félin : BPA, Bac Pro, BP REA, BP Éducateur Canin.
- Métiers du Toilettage : Certificat de Toilettage, Certificat de Spécialisation en Toilettage.
- Métiers du Gardiennage : Agent Cynophile de Sécurité (Maître-chien).

b) le lycée professionnel Desaix, situé à Saint Eloy les Mines, propose des formations de type :

- Bac Pro (Maintenance des Equipements Industriels)
- Bac Pro (Piloter une Ligne de Production)
- Bac Pro (Etude et Définition de Produits Industriels)
- Bac Pro (Métiers du Cuir option Maroquinerie)
- BTS (Métiers de la Mode-Chaussure et Maroquinerie)
- CAP (Menuisier Fabricant)

Ces deux établissements proposent des formations très demandées par les entreprises hors du territoire, et leurs effectifs sont en progression depuis quelques années et comptent une forte proportion d'élèves internes. Ils entretiennent de fortes relations de partenariat avec certains acteurs locaux et les réseaux professionnels et les entreprises tant internes qu'externes au territoire, ce qui a pour effet de permettre un placement rapide dans l'emploi pour les jeunes diplômés, mais très souvent hors du territoire. C'est une offre à fortement valoriser et le cas échéant à accompagner dans ses projets touchant à l'économie du territoire.

Il n'a pas de lycée généraliste, ce qui occasionne des départs des jeunes de 15 à 24 ans qui pour certains poursuivront leurs études hors du territoire. L'objectif serait de pouvoir faciliter le retour de ces jeunes une fois formés dans les entreprises locales.

> Un réseau de services enfance-jeunesse bien structuré.

Les structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans sont nombreuses :

- **Quatre micro-crèches** sont situées à Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat, Saint-Eloy-les-Mines et Saint-Maurice-près-Pionsat dont certaines peinent à atteindre des taux suffisants de remplissage.
- Des relais d'assistantes maternelles (RAM) ont été aménagés à Saint-Gervais-d'Auvergne, Pionsat et Saint-Eloy-les-Mines.
- Il existe également **quatre ALSH** à Saint-Gervais-d'Auvergne, Lapeyrouse, Pionsat et Saint-Eloy-les-Mines.

Il est à noter que certaines de ces structures sont gérées par des associations, notamment l'AFJC de Saint-Eloy-les-Mines et l'association « La clef des champs » de Lapeyrouse.

Les services proposés semblent correspondre aux besoins des populations et l'objectif est de les conserver, mais aussi d'assurer une couverture équilibrée du territoire en particulier pour les ALSH. Une harmonisation est souhaitée par les acteurs afin d'assurer une meilleure gestion du service et une égalité, tarifaire notamment, sur le territoire.

Pour ce qui est de la jeunesse, l'accompagnement des jeunes adolescents est difficile à concevoir et mettre en œuvre. Les jeunes sont suivis sur la durée de leur scolarité, notamment jusqu'au collège. La Communauté de communes peine à trouver des activités qui intéressent et mobilisent cette frange de la population.

Cependant, comme il a été indiqué dans la problématique sociale, il peut être pertinent de faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives pour les jeunes adolescents comme la création d'un Pass'Sport ou d'un Pass'Culture. Mais il peut aussi être envisagé d'inciter les jeunes à s'auto-organiser pour créer leurs propres activités dans un ou plusieurs lieux qu'ils pourraient s'approprier.

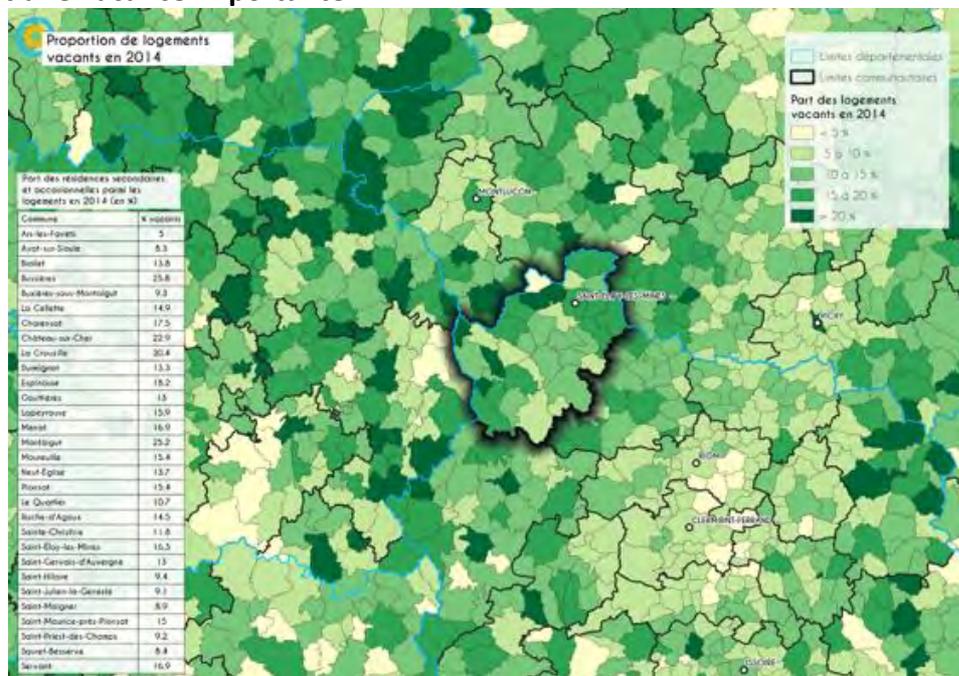
L'enjeu lié à l'enfance-jeunesse est :

→ **Assurer des services enfance jeunesse de qualité sur le territoire.**

Un parc de logements globalement ancien marqué par une forte vacance

> Un parc de logement globalement ancien.

L'intercommunalité compte plus de **65 %** de résidences principales et plus de **20 % résidences secondaires**. On dénombre près de 14 % de logements vacants en moyenne. Ce territoire est ainsi marqué par une **forte proportion de résidences secondaires jusqu'à 40% dans certaines communes et une vacance importante.**



Le parc de logements est composé surtout de propriétaires (72%). Les locataires sont donc peu nombreux, leur part se limitant à **28 %**, contre 38 % à l'échelle départementale, à l'exception de la commune de Saint-Eloy où l'offre locative est importante (plus de 46% de locataires).

Le parc locatif social représente 10% des logements et se concentre sur les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Montaigut et Youx. Le parc locatif privé est vétuste et souvent peu adapté aux besoins, avec des appartements de grande taille occupés par des personnes seules.

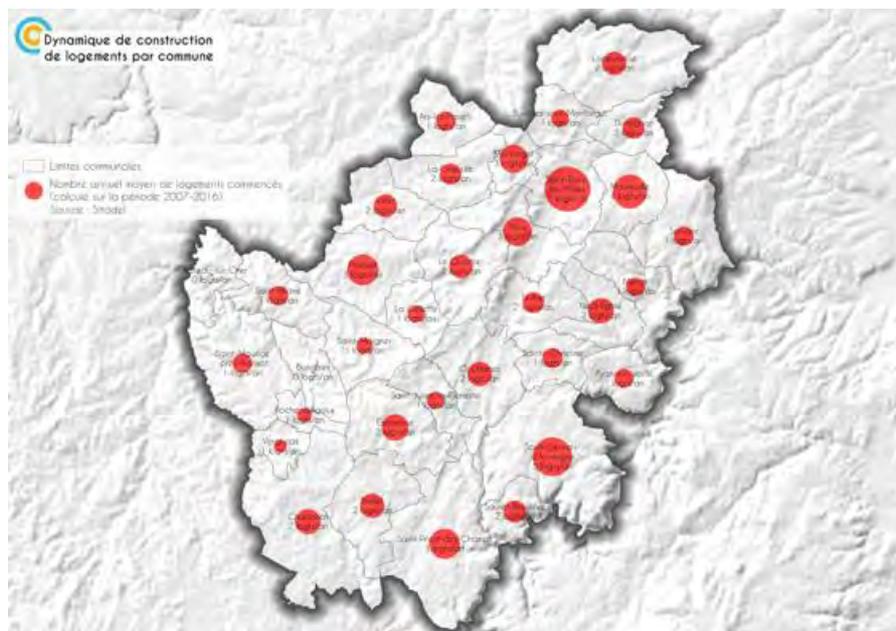
L'habitat se caractérise par son ancienneté avec plus de 58% de logements datant d'avant 1946, ce taux pouvant atteindre jusqu'à **80%** dans certaines communes, et peut présenter un caractère d'insalubrité important.

Il existe une OPAH sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Eloy. Elle n'est pas effective à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy. Une réflexion pour l'extension de cette OPAH à tout le territoire est en cours. Une alternative à l'OPAH a été mise en place sur le reste du territoire, même si les services proposés sont moins importants, notamment en termes d'aides financières. Cette OPAH sera confortée par le recours à un PIG du Conseil départemental du Puy de Dôme.

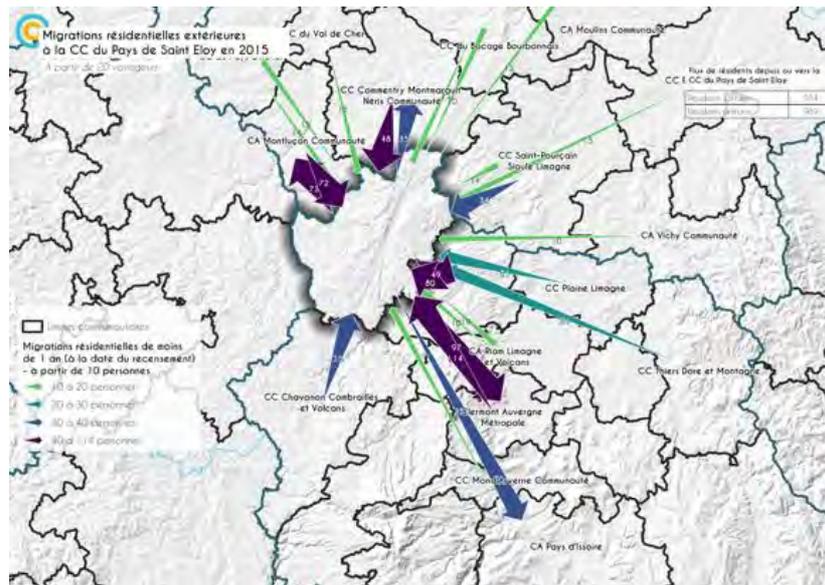
Le coût du logement est très bas sur la Communauté de communes, ce qui peut être un atout pour attirer de nouvelles populations.

De nombreuses personnes de nationalités étrangères, notamment hollandaise, anglaise et belge, achètent des biens immobiliers sur le territoire. Ils achètent souvent des biens en mauvais état et les restaurent. Une partie d'entre eux en font des gîtes destinés à la location de vacances.

Par ailleurs le rythme de la construction de logements neufs (2007-2016) est faible et se trouve centré sur les deux bourgs de St Eloy les Mines et de St Gervais d'Auvergne. Il était important en 2007, il s'est depuis nettement ralenti. Cela s'explique en particulier par la disponibilité d'un parc immobilier vacant et la crise économique de 2008 qui a fortement impacté la construction de logements en France et particulièrement les territoires ruraux.



Par ailleurs, les migrations résidentielles de moins d'un an montrent qu'une majorité de nouveaux arrivants proviennent des centres urbains et en particulier Clermont Ferrand et Montluçon. Cependant, les mouvements entrants sont supérieurs aux mouvements sortants.



Vieillesse des logements et insalubrité sont les marques du parc existant, ce qui génèrent des problématiques de désertification dans certains secteurs.

Un grand nombre de logements vacants (logements secondaires, héritage) génèrent :

- Des difficultés à gérer l'entretien et la remise sur le marché des logements vacants, les propriétaires sont souvent éloignés et ne veulent ou ne peuvent pas rénover.
- Une problématique d'abandon et de vétusté dans les centres bourgs accentuant l'impression de désertification.

Il est nécessaire de repeupler les centres bourgs pour les faire vivre. Les centres bourgs sont souvent délaissés car on n'y trouve pas les commodités souhaitées. Il s'agit de logements sans jardin et peu aérés. Certains bourgs ont plutôt tendance à s'étendre, par la construction de logements neufs en périphérie. Il faut donc tenter de mettre en œuvre, comme le propose le SCOT, des logiques de reconquête des centres par le biais de politiques foncières et d'aménagement urbain en s'appuyant sur des partenariats avec l'établissement public foncier régional et les bailleurs sociaux notamment.

Concernant le parc de logements locatifs, il est assez restreint sur le territoire. Les bourgs centres en possèdent, mais l'attractivité résidentielle actuellement, en termes d'achat ou de location de logement, joue en faveur des communes périphériques de ces pôles, notamment autour de Saint-Eloy les Mines. Les petites communes connaissent un manque de logement locatif pour tous, demandé par les populations locales et celles qui voudraient s'installer. Ainsi il existe des logements HLM à Espinasse, mais ils peinent à se remplir.

Les enjeux liés à l'habitat sont :

- **Requalifier le parc ancien.**
- **Améliorer les conditions de logement des populations.**

Une mobilité difficile à développer

> Des dessertes insuffisantes.

- **les liaisons routières secondaires assurent un bon maillage** : comme rappelé dans le contexte territorial, il n'existe aucune voie rapide ou autoroutière traversant le territoire. Seules les liaisons internes sont maillées autour d'un réseau départemental dense. Cependant, autant les liaisons Nord-Sud de Montaigut en passant par Saint Eloy Saint Gervais et Pionsat sont largement dimensionnées, autant le chevelu routier est moins large dans la partie sud-ouest vers Saint Priest des Champs, Biollet, Charensat ou Virlet.

L'importance et la qualité du réseau Est-Ouest et la proximité des axes autoroutiers, favorisent largement les liaisons, mais les temps de déplacement pour se rendre à Clermont-Ferrand ou Riom, sont longs (ex : Saint Gervais d'Auvergne – Clermont en 50/60 minutes, St-Eloy-les-Mines, 50 minutes, Pionsat : 1 heure 15,...) et limitent, pour une grande partie du territoire, les effets du desserrement urbain de la métropole.

De plus, la vallée de la Sioule, qui entaille le plateau des Combrailles, constitue un obstacle qui rallonge les temps de déplacement et limite les effets du développement sur sa rive gauche. Par contre le territoire est bien ancré sur la frange Ouest n'étant qu'à 30 minutes de Montluçon.

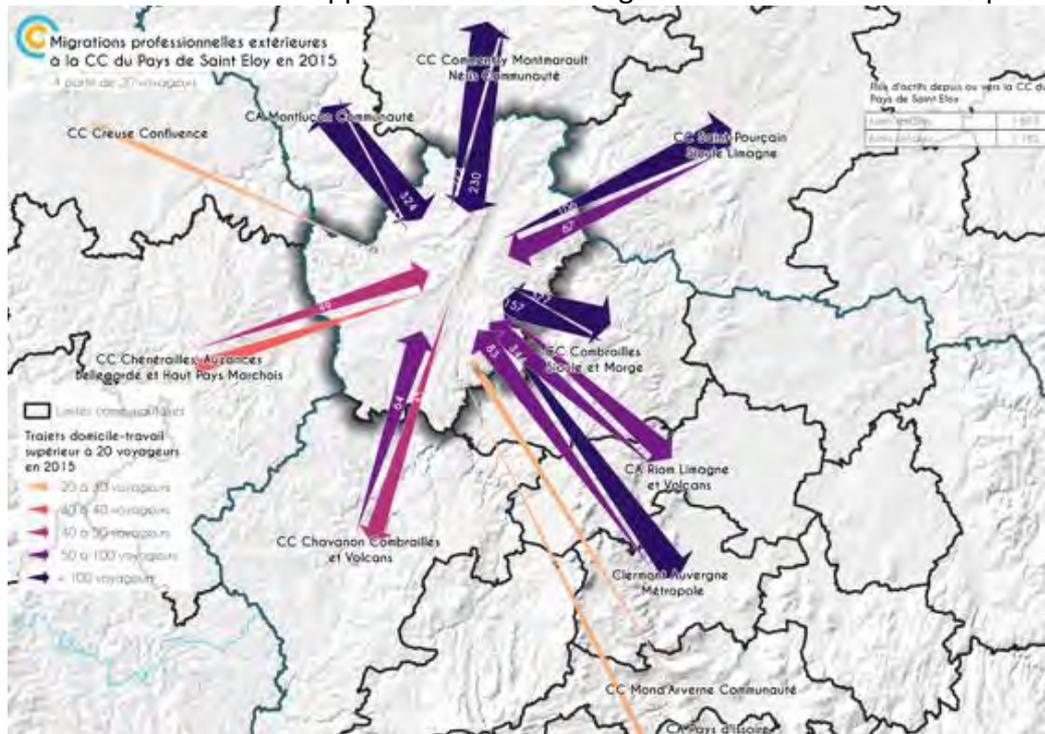
- **les transports collectifs sont très limités** : Le territoire de la Communauté de communes est vaste et ne bénéficie pas d'un maillage par les réseaux de transport collectif. Cette situation laisse une place importante à la voiture. En effet, aujourd'hui le territoire bénéficie du réseau départemental de transport « Trans Dôme » qui assure les liaisons avec Clermont-Ferrand. Une ligne irrigue le territoire, mais la fréquence de cette ligne reste faible (1 fois par jour) et la fréquentation plutôt orientée vers les publics scolaires et non vers le public salarié. Par ailleurs il existe un seul point de prise en charge ferroviaire (TER) à Lapeyrouse sur la ligne Clermont Ferrand-Montluçon avec une fréquence de 5 trains par jour en semaine. Un rabattement organisé depuis les 3 principaux pôles vers Lapeyrouse, qui est situé à l'extrémité nord de la communauté, pourrait être une voie à explorer. Une ligne TER routière relie Saint Eloy en direction de Montluçon et Saint Gervais en direction de St Georges.



L'offre de transport était complétée par le réseau rural « Bus de Montagne » à la demande sur des parcours prédéfinis. Ce réseau permet ainsi aux habitants d'une grande majorité des communes de pouvoir aller une fois par mois, soit à Clermont soit au bourg centre (marché...). Le coût et les conditions d'exploitations de ce service doivent être redéfinis. Enfin, le Conseil départemental développe le système de covoiturage et assure le transport scolaire.

Le vieillissement de la population augmente la dépendance des populations locales vis-à-vis des transports en commun. Les populations âgées résidant dans les petites communes du territoire n'ont pas accès à ces modes de mobilité.

- **S'agissant des mobilités domicile-travail**, on constate chez les actifs résidents de forts mouvements vers la périphérie de la Communauté de communes, puisqu'ils sont plus de **32 % à travailler à l'extérieur** de la Communauté. Ces flux sont orientés vers les pôles économiques majeurs : Montluçon, Commentry, Saint Pourçain, Saint Georges de Mont-Les Ancizes, et Clermont Ferrand. Ces migrations se font essentiellement en voiture et ces flux peuvent servir l'idée du développement du covoiturage sur certains axes très fréquentés.



- **L'évolution des compétences en matière de mobilité** : La loi NOTRe a supprimé la clause de compétences générale des régions, départements et intercommunalités et attribue des compétences spécifiques à ces entités. Le transport interurbain et scolaire, auparavant assuré par le département, relève désormais de la région.

Le développement futur de la mobilité va donc s'appuyer sur le couple Région et Intercommunalités pour la mise en œuvre de nouvelles politiques de mobilité sachant que la région assure la cohérence et la coordination entre les différents périmètres. Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), et les syndicats mixtes de transports, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sont les autorités compétentes pour organiser la mobilité.

Outre l'organisation des services de transports collectifs réguliers et à la demande, ces autorités ont en charge le développement des modes actifs (vélo, marche), des usages partagés de la voiture (covoiturage, autopartage). Elles pourront donc proposer un panel de services de mobilité, en plus de la desserte en transports collectifs. C'est dans ce contexte nouveau que la communauté de communes, mais surtout le SMADC et ses communautés de communes devront trouver ensemble les réponses à cette question prégnante de la mobilité sur ce territoire des Combrailles.

L'enjeu lié à la mobilité est :

→ **Améliorer les conditions d'accès à la mobilité de la population.**

Synthèse des éléments de diagnostic au travers du tableau croisé des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire (AFOM)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de Rockwool, entreprise d'envergure internationale. ▪ Un nombre important de zones d'activités sur le territoire. ▪ Une agriculture de qualité reconnue à l'échelle nationale. ▪ Un nombre d'artisans très important sur l'ensemble du territoire. ▪ Une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire. ▪ Des services enfance-jeunesse de qualité. ▪ Un nombre d'actions sociales proposé important. ▪ Une offre culturelle de qualité sur le territoire. ▪ Un environnement préservé et des paysages appréciés. ▪ Une ressource en bois relativement importante. ▪ Une production d'énergie renouvelable en plein développement. ▪ Présence d'un patrimoine naturel et architectural de grande valeur pour le développement du tourisme. ▪ Rivières (Vallées de la Sioule et du Cher) et Plans d'eau nombreux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une démographie en baisse. ▪ Une perception du territoire peu attractive. ▪ Une majorité de ménages âgés aux revenus modestes. ▪ Des petits commerces en difficulté. ▪ Une valorisation très faible de la production agricole. ▪ Une couverture réseau téléphonique et internet peu performante sur une grande partie du territoire (présence de zones blanches). ▪ Un nombre restreint d'activités proposées aux touristes. ▪ Un accès aux soins relativement limité sur le territoire. ▪ Un nombre d'enfants limité qui provoque la fermeture des écoles. ▪ Un parc de logement globalement ancien. ▪ Des logements vacants nombreux notamment dans les bourgs centres. ▪ Une offre de mobilité très limitée en termes de réseaux et de fréquence. ▪ Une économie fortement dépendante de Rockwool.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation plus importante de la production agricole. ▪ Une offre de formation dans des métiers spécialisés demandés sur le marché de l'emploi. ▪ Potentiel de développement touristique très important. ▪ Un développement plus conséquent de la filière énergétique grâce aux équipements déjà présents. ▪ Le support technique du SMADC pour accompagner les porteurs de projets et les initiatives communautaires. ▪ La collaboration entre les EPCI du territoire des Combrailles et le SMADC. ▪ Des outils nouveaux favorisant la mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les choix stratégiques de Rockwool pourraient ébranler l'économie de l'ensemble du territoire. ▪ La compétition entre les territoires pour attirer des entreprises. ▪ Une baisse des dotations publiques et des budgets qui peut fragiliser les services à la population proposés (enfance-jeunesse, action sociale, mobilité...). ▪ Une désertification du territoire par les jeunes qui pourrait amplifier le vieillissement de la population et provoquer la fermeture d'écoles supplémentaires et de services. ▪ Le réchauffement climatique et la diminution de la biodiversité. ▪ L'évolution des modes de vie en termes de consommation, d'habitat...



Projet de territoire 2019-2030

PARTIE 2 : LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D'ACTIIONS

I / LES ENJEUX RELEVES ET LA STRATEGIE ENVISAGEE:

Les enjeux du territoire qui découlent du diagnostic

A la lecture du diagnostic effectué, un certain nombre d'enjeux ressortent de manière importante et récurrente. Ils ont été ci-dessous, répertoriés et classés afin de faciliter et rendre plus cohérente leur lecture et surtout pour faciliter l'établissement d'un plan d'actions. Il faut toutefois préciser qu'ils ont été regroupés par grandes thématiques sous 3 grands axes sans volonté de les hiérarchiser. En effet il semble pertinent de considérer qu'un territoire, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui y vivent et partagent un même environnement, une occupation du territoire par les activités humaines, et la nécessité de s'inscrire dans un espace physique aux atouts naturels à préserver.

Services à la population

- 1. Réduire la fracture numérique*
- 2. Proposer une offre culturelle de qualité sur le territoire*
- 3. Accompagner l'économie sociale et solidaire*
- 4. Garantir le maintien de la population âgée*
- 5. Améliorer l'accès aux soins pour les populations en s'inscrivant dans le contrat local de santé*
- 6. Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire*
- 7. Améliorer la mobilité de la population*
- 8. Coordonner l'ensemble des services*

Cadre de vie et développement durable

- 1. Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations*
- 2. Protection de l'environnement et des milieux aquatiques*
- 3. Transition énergétique*

Économie, tourisme, agriculture et forêt

- 1. Relancer une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant*
- 2. Construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes*
- 3. Encourager des activités agricoles de qualité*
- 4. Gérer durablement le patrimoine forestier*

La complémentarité avec la stratégie des partenaires

Les territoires périphériques ont élaboré des stratégies de territoire avec lesquelles il existe des points de convergence compte tenu des caractéristiques socio-économiques de ces territoires. Cette appartenance au Pays des Combrailles contribue à fédérer les moyens humains et financiers, le SMADC constituant un outil à cet égard. Il convient de souligner les convergences qu'on retrouve dans la majorité des projets :

- ***Les services autour des notions de solidarité et de réseaux d'acteurs.***
- ***L'attractivité du territoire (le développement économique, l'offre touristique, le tissu agricole, le déploiement du numérique).***
- ***La revitalisation des bourgs (rénovation de l'habitat) et le maintien du commerce de proximité.***
- ***La transition énergétique qui s'appuie sur les potentiels des territoires.***

Néanmoins, on remarque que les notions de partenariat avec les EPCI limitrophes restent limitées et ne sont que rarement affichées comme moyen de répondre à certains enjeux qui dépassent largement le cadre des EPCI comme la mobilité.

Le passage obligé par des partenariats renforcés

La mise en œuvre du projet de territoire passe nécessairement par des partenariats ou contractualisations renforcés sur des objectifs communs avec :

- L'Etat à travers le contrat de ruralité, le FISAC, l'OPAH, les politiques publiques d'aménagement de l'espace.
- La Région Auvergne Rhône Alpes sur un certain nombre d'appels à projets et la politique économique.
- Le Conseil Départemental du Puy de Dôme avec les PIG départemental, le CTDD.
- Les EPCI limitrophes sur des réponses communes au sein du SMADC en matière mobilité, de tourisme, de préservation et de gestion de l'eau, etc.
- Les chambres consulaires pour le maintien et le renouvellement de l'artisanat, du commerce et des exploitations agricoles.
- Les acteurs locaux par leurs initiatives en matière d'insertion, de culture, de services en direction de certains publics.

II / LE PROGRAMME D'ACTION

Introduction :

Pour décliner la stratégie du territoire, **3 axes pour 2030** ont donc été retenus pour répondre à l'enjeu majeur **qui consiste à redonner de l'attractivité et une nouvelle visibilité à la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy pour maintenir et attirer de nouveaux habitants.**

Axe stratégique 1 : Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire.

- Les services proposés sont nombreux et répondent aux besoins de la population. Au vu de certaines dynamiques actuelles comme le vieillissement de la population mais aussi la nécessité de **maintenir et attirer de jeunes ménages**. Cet axe doit permettre de répondre aux défis futurs du territoire en matière de services à apporter à la population. Il s'agit notamment de **consolider ce qui existe actuellement mais aussi de palier à certaines inégalités** effectives de répartition de ces services sur le territoire en renforçant d'une part le **socle commun des services** sur l'ensemble du territoire pour encourager le **renouvellement des générations** et attirer d'autre part de nouveaux habitants en assurant le bien vivre et la mobilité des personnes.

Axe stratégique 2 : Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie

- Ce nouveau territoire, issue de la fusion de plusieurs Communautés de Communes, se caractérise par différents éléments comme la **ruralité, la nature, des paysages particuliers et une authenticité auvergnate propre aux Combrailles**. L'objectif est de créer les conditions nécessaires à l'amélioration du cadre de vie mais aussi de le promouvoir à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières pour attirer de **nouvelles populations** de manière ponctuelle (touristes) ou définitive. Cela passe par une **offre de logement nouvelle, différente et surtout plus qualitative**. Le projet de territoire a aussi pour but d'assurer un développement durable du territoire, de limiter l'impact humain sur un environnement préservé et d'assurer **la transition énergétique**. Cette transition énergétique ouvre la voie à de nouvelles potentialités en termes de développement, notamment sur un territoire où les ressources naturelles sont nombreuses. **Il faut donc** se saisir des opportunités liées aux **énergies renouvelables**, aux technologies de maîtrise de la consommation d'énergie tant pour les ménages que pour les collectivités, mais aussi à l'exploitation responsable des ressources naturelles comme la forêt.

Axe stratégique 3 : Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire.

- Cet axe stratégique prend en compte les différents aspects qui permettent de dynamiser le territoire d'un point de vue économique. Le territoire de la CCPSE possède des atouts importants et un potentiel certain qu'il s'agit de développer, notamment dans le domaine du **tourisme et de l'agriculture**. Cet axe stratégique a également pour objectif de combler le déficit d'**attractivité** du territoire afin de faciliter **le maintien et le développement des entreprises actuelles mais aussi de permettre l'émergence nouvelles entreprises ou porteurs de projets**. Cela contribuera également forcément au maintien de la population sur place en maintenant voire en augmentant le nombre des emplois disponibles.

AXE 1 : Services à la population

Sommaire :

I - Réduire la fracture numérique

Action S1 : Assurer une meilleure couverture réseau internet et téléphonique sur le territoire

Action S2 : Organiser des formations à la pratique du numérique sur tout le territoire

Action S3 : Sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques sur internet

II - Proposer une offre culturelle de qualité sur le territoire

Action S4 : Elaboration d'un Contrat Territoire Lecture

Action S5 : Poursuivre une programmation culturelle qualitative

Action S6 – Soutenir les organisateurs d'évènements culturels qui ont un rayonnement ou un impact sur l'ensemble du périmètre communautaire

III - Accompagner l'économie sociale et solidaire

Action S7 : Favoriser l'insertion sociale en faisant réaliser des travaux d'entretien par des entreprises d'insertion ou employant des travailleurs handicapés.

IV – Garantir le maintien de la population âgée

Action S8 : Maintenir et développer les services de maintien à domicile

Action S9 : Etudier le devenir du foyer logement « Les Tilleuls »

Action S10 : Développer une alternative aux EHPAD en adaptant les logements au vieillissement de leurs occupants

Action S11 : Développer d'autres formules de logements pour les personnes âgées

Action S12 : Etudier la mutualisation des moyens entre le CIAS (dont EHPAD) et la Communauté de Communes

V - Améliorer l'accès aux soins pour les populations en s'inscrivant dans le contrat local de santé

Action S13 : Mettre en place une mutuelle santé locale

Action S14 : Accompagner le développement et l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires et des centres de santé

VI – Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire

Action S15 : Maintenir des services Enfance-Jeunesse proposés par la Communauté de Communes de façon équilibrée

Action S16 : Recenser les activités culturelles et sportives pour les jeunes, en vue de la création d'un « Pass' Jeunes »

VII - Améliorer la mobilité de la population

Action S17 : Etudier les besoins et les solutions en matière de mobilité

Action S18 : Soutenir les actions visant à faciliter l'accès physiques aux services de soins des personnes les plus fragiles

Action S19 : Poursuivre la participation à l'opération « bus des montagnes »

VIII – Coordonner l'ensemble des services

Action S20 : Organiser une complémentarité des offres de service au public

Action S21 : Aménager des locaux communautaires

Légende des actions :

S : Services

Les actions de l'axe stratégique 1
Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire

Renforcer un **socle commun de services** à la population sur l'ensemble du territoire pour encourager le maintien de la population et attirer de nouveaux habitants, en assurant le bien vivre et la mobilité des personnes, tel est le but de cet axe 1. Le territoire doit conforter son offre de services car toute baisse de population se traduit notamment, à terme, par une perte de services publics. L'idée est de tenter de se rapprocher des standards des zones urbaines tout en proposant un cadre de vie attractif sachant que compte tenu de la dissémination des habitants sur un vaste territoire, la question de la mobilité est centrale.

Les enjeux :

- Réduire la fracture numérique
- Développer des activités en matière de lecture publique
- Poursuivre le développement d'une offre culturelle et festive de qualité sur le territoire
- Accompagner l'économie sociale et solidaire
- Garantir le maintien de la population la plus âgée à domicile
- Améliorer l'accès aux soins pour les populations
- Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire
- Améliorer la mobilité de la population sur le territoire et vers les pôles urbains proches (Commentry, Riom, Montluçon, Clermont Ferrand)

La politique de développement des services a pour objectifs :

- Rendre les services publics dématérialisés accessibles à l'ensemble de la population
- Proposer une offre de lecture publique
- Une programmation culturelle annuelle pour tous et sur tout le territoire
- Aider les publics en difficulté
- Maintenir une offre d'hébergement en faveur des personnes âgées équilibrée sur l'ensemble du territoire
- Stabiliser la démographie (ne plus perdre d'habitants)
- Favoriser et développer le maintien à domicile des personnes âgées
- Améliorer l'offre médicale actuelle
- Proposer une offre de service enfance/jeunesse équilibrée sur le territoire
- Réfléchir à une offre de mobilité adaptée au territoire

PROGRAMME D'ACTIONS

I - Réduire la fracture numérique

Aujourd'hui en France, le numérique semble faire partie du quotidien. De nombreux services administratifs et commerciaux ne sont disponibles qu'en ligne. Pourtant, tout le monde n'a pas accès au numérique ; de nombreuses inégalités sociales, territoriales et générationnelles existent et creusent cette fracture numérique. Les actions à mettre en place visent à réduire cette fracture, d'autant plus importante dans les zones à dominantes rurales.

Action S1 - Assurer une couverture réseau internet et téléphonique plus importante sur le territoire.

Description : Lors des réunions publiques organisées par la Communauté de communes, les acteurs et la population ont souligné l'urgence de cette couverture pour doper l'économie, renforcer l'attractivité et faciliter l'accès aux services publics. En effet, les Télécommunications à Haut et Très Haut Débit sont considérées comme des atouts incontournables pour l'attractivité d'un territoire. Mais au-delà de la couverture et des infrastructures, se pose surtout la question des usages et des apprentissages, dans la mesure où de plus en plus de services ont recours à la dématérialisation (organismes de retraite et de sécurité sociale).

Mise en œuvre : La Communauté de communes va intensifier ses interventions auprès des opérateurs et des fournisseurs pour accélérer le déploiement des réseaux.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, « Auvergne très haut débit »,

Coût estimatif prévisionnel : Pour Mémoire

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombre de foyers et d'entreprises raccordés.

Action S2 - Organiser des formations sur tout le territoire à l'usage du numérique.

Description : Certaines personnes ne disposant pas du matériel et des connaissances nécessaires pour utiliser les services publics dématérialisés, il paraît important de favoriser la formation à l'usage numérique. Cette action serait à destination de tous publics mais en particulier des seniors, des personnes en difficultés sociales et des ménages modestes

Mise en œuvre : La Communauté de Communes via l'animateur multimédia proposera au public ciblé par le CIAS ou les institutions travaillant avec les publics défavorisés ou isolés du

territoire, des formations à l'utilisation des outils numériques ainsi qu'aux usages internet, au travers d'ateliers itinérants dans les communes.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, Conseil Départemental 63, DRAC.

Coût estimatif prévisionnel :

25 K€ (véhicule subvention attendue 80%)

- 15 K€ (50% du temps l'animateur multimédia subvention attendue en moyenne à 60% pendant 3 ans)

- 5 K € investissement/an (cofinancement attendu : 80 %)

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombre de formations organisées et publics touchés, localisation des formations, types d'acteurs mobilisés.

Action S3 - Sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques sur internet.

Description : La CAF et les différents organismes d'Etat intervenant auprès des jeunes ont fait le constat suivant :

- Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importants atouts pour les jeunes ;

- de nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet (notamment sur les réseaux sociaux) pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer des activités de leurs structures ;

- la mise en place d'une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques ;

Suite à ce constat, les différents partenaires ont souhaité développer le réseau « Promeneurs du net » à savoir de professionnels qui assurent une présence éducative sur Internet auprès des jeunes.

Mise en œuvre : La CCPSE va donc s'inscrire dans cette démarche en formant et détachant son animateur. Celui-ci veillera à accompagner et sensibiliser les jeunes qu'il aura rencontré lors des accueils de classe, ateliers multimédias, ...

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, CAF, MSA ...

Coût estimatif prévisionnel : Pour mémoire temps agent (subvention de fonctionnement possible à hauteur de 1500€).

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombre de jeunes suivis.

II - Proposer une offre culturelle de qualité sur le territoire

Il s'agit là de penser aux actions relevant du domaine culturel, et reposant sur la mise en réseau des médiathèque/ bibliothèque du territoire, ou bien en organisant et soutenant des évènements culturels sur l'ensemble du territoire.

Action S4 - Elaboration d'un Contrat Territoire Lecture.

Description : L'élaboration d'un contrat territoire lecture permet le financement en fonctionnement de projets. De son côté la communauté de communes souhaiterait se servir de ce dispositif pour la mise en œuvre de trois actions pressenties :

- a) Créer et animer un réseau lecture** en partenariat avec les communes et bénévoles du territoire.
- b) Maintenir et développer les accueils de classe** pour continuer de familiariser les plus jeunes à la culture littéraire, musicale...
- c) Amener la culture auprès du public empêché socialement ou géographiquement** (ex. portage de livre aux personnes âgées en lien avec le CIAS)

Mise en œuvre : Le contrat étant de trois ans, il est signé entre la CCPSE, la DRAC et le CD63 (via la médiathèque départementale). L'enveloppe globale en fonctionnement est d'environ 55 000 € par an avec un subventionnement de 50% par la DRAC et un complément du Conseil Département de 30% selon les actions.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, DRAC, CD63, CIAS, communes, écoles.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent.

Echéancier : 2020-2023.

Indicateurs : Signature du contrat, actions réalisées, financement obtenu.

Action S5 - Poursuivre une programmation culturelle qualitative.

Description : Dans le cadre de la diffusion de la culture sur le territoire, une programmation culturelle existe sur le territoire. Le maintien de cette programmation dans les salles communautaires et certains lieux d'exception est à privilégier. Il serait intéressant d'accueillir des résidences d'artistes. Elles permettent la mise en place d'un projet pédagogique en favorisant un travail de recherche ou de création (en lien avec les scolaires mais aussi vers les publics empêchés).

Mise en œuvre : le service Culture de la CCPSE est chargé d'organiser cette programmation en étroite relation avec le SMADC et les acteurs de la culture sur le territoire.

Maitre d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, CD63 et DRAC.

Coût estimatif prévisionnel : maintien du budget en fonctionnement

- 25 000 € achat d'un véhicule technique permettant l'itinérance (cofinancement attendu 80%)
- 20 000 €/an (cofinancement attendu 80%) pour sécurisation/ maintien et amélioration du matériel scénique

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombre et types de manifestations organisées par an, nombre de spectateurs.

Action S6 – Soutenir les organisateurs d'évènements culturels qui ont un rayonnement ou un impact sur l'ensemble du périmètre communautaire

Description : En sus de la saison culturelle proposée, il semble pertinent, pour attirer un large public extérieur, de soutenir de grands évènements culturels de type festivals, initiés par des associations ou des privés ayant un rayonnement sur tout le territoire voire au-delà.

Mise en œuvre : Les associations/privés seraient organisateurs de ces manifestations et bénéficieraient d'un soutien logistique (prêt de salle), administratif et/ou financier de la part des services communautaires.

Maître d'ouvrage et partenariat : Associations, SMADC, CCPSE, communes.

Coût estimatif prévisionnel : 15 K €/an

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : nombre de manifestations/festivals organisés, nombre de spectateurs

III - Accompagner l'économie sociale et solidaire

Le territoire communautaire possédant plusieurs structures de l'ESS, il paraît opportun de faire appel à elles, afin de les pérenniser tout en répondant à un besoin.

Action S7 - Favoriser l'insertion sociale, en faisant réaliser des travaux d'entretien par des entreprises d'insertion ou employant des travailleurs handicapés.

Description : Il semble important d'associer les entreprises de l'économie sociale et solidaire aux projets de la communauté de communes ou de son CIAS. Cela passera notamment par le recours, autant que possible à la mise en œuvre de clauses d'insertion sociales dans les marchés publics ou à des marchés réservés.

Mise en œuvre : La Communauté de Communes et son CIAS pourraient par exemple recourir à de telles pratiques pour l'entretien du petit patrimoine bâti, l'entretien de plans d'eau ou zones humides, la restauration, le nettoyage des locaux,....

Maître d'ouvrage : CCPSE, CIAS, communes.

Coût estimatif prévisionnel : investissement : 60 K€ subventionné à 80% en 2019, fonctionnement : 20 K€/an à partir de 2021.

Echéancier : 2021-2030

Indicateurs : Publics visés, nombre de bénéficiaires, durée et typologie des chantiers ou entreprises

IV - Garantir le maintien de la population la plus âgée

Le territoire des Combrailles est caractérisé par une part importante de séniors, aussi, il paraît pertinent de structurer des services, et développer la "Silver économie", tout en créant des emplois localement pour leur permettre de demeurer sur ce territoire et de le faire vivre.

Action S8 – Maintenir les services de maintien à domicile.

Description : Le vieillissement de la population est un enjeu majeur de société qui concerne au premier chef le territoire. Ainsi, les services de maintien à domicile restent indispensables. Il est donc nécessaire de maintenir ce dispositif conjointement à une politique d'amélioration de l'habitat. Le maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes, leur permet de se maintenir dans leur environnement social. Ces services sont à développer : aide à domicile, portage des repas, téléassistance, conseil sur l'adaptation des logements,...

Mise en œuvre : La communauté de communes, par son CIAS, est l'interlocuteur privilégié pour étudier et conforter la mise en œuvre de ce bouquet de services auprès des personnes âgées.

Maître d'ouvrage et partenariat : CIAS, SSIAD et CCPSE, Conseil Départemental 63.

Coût estimatif : temps agent

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre de personnes âgées accompagnées, type de service développés.

Action S9 - Etudier sur le devenir du foyer logement de Saint Gervais.

Description : Il s'agit d'examiner si, et dans quelles conditions, ce foyer logement pourrait être transformé en résidence autonomie sous gestion privée ou publique. La transformation en résidence autonomie implique un certain nombre d'adaptations au niveau des services proposés : blanchisserie, accès à Internet, système de Téléalarme, etc. La principale nouveauté résiderait dans la mise en place de prestations d'animation de la vie sociale.

Mise en œuvre : Le CIAS s'associera à un bureau d'étude pour travailler sur ces questions

Maître d'ouvrage et partenariat : CIAS

Coût estimatif : étude conjointe avec l'action S11

Echéancier : 2019-2020

Indicateurs : Réalisation de l'étude, évolution du statut de l'établissement, prestations proposées

Action S10 - Développer une alternative aux EHPAD en adaptant les logements au vieillissement de leurs occupants.

Description : Il s'agirait de maintenir le plus longtemps possible dans son logement la personne âgée en lui proposant une offre de services de proximité et/ou des travaux d'adaptation : pose de volets roulants automatisés, adaptation de l'éclairage pour éviter les risques de chutes...

Mise en œuvre : La Communauté de Communes, dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH (extension à l'ensemble du territoire), pourrait faire identifier le nombre de logements occupés par des personnes âgées et ou handicapées et réserverait une ligne de crédit au sein de l'OPAH. C'est ensuite l'équipe d'animation qui serait chargée de faire connaître cette offre, d'assurer le montage et le suivi des dossiers.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, OPAH, communes, Conseil Départemental 63.

Coût estimatif : À prendre dans Action aide au logement via l'OPAH 15 K €/an sur 3 ans en fonctionnement.

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre et localisation de logements aménagés et de personnes âgées aidées.

Action S11 – Développer d'autres formules de logements pour les personnes âgées.

Description : Avec des partenaires privés, l'objectif est de constituer une offre de logement adaptée qui ne soit ni un foyer logement ni un EHPAD. Cela pourrait se traduire sous la forme d'une résidence service, d'un habitat intergénérationnel ou regroupé (groupes de logements conçus pour accueillir différentes générations : étudiants, familles, personnes âgées). Les différentes générations ne partagent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble résidentiel ; ou bien les résidences sénior.

Mise en œuvre : Tous ces dispositifs seraient initiés, réalisés et gérés par des bailleurs sociaux en partenariat avec des associations ou des investisseurs privés. Ce type d'habitat serait implanté en centre-ville, conçu pour des personnes avec des difficultés de mobilité, des loyers abordables, et des services complémentaires facilités (livraison de repas...).

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, communes, bailleurs sociaux

Coût estimatif : Temps agent

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre et localisation de projets réalisés, nombre de personnes âgées hébergées.

Action S12 - Etudier la mutualisation des moyens entre le CIAS (dont EHPAD) et la Communauté de communes.

Description : Compte tenu des budgets contraints, il semble opportun d'optimiser la gestion financière des deux EHPAD gérés par le CIAS en travaillant sur la mutualisation du personnel (soignants, administratifs, techniques, direction) et des achats.

Mise en œuvre : La Communauté de communes s'associera aux compétences d'un bureau d'études pour mener à bien cette mission.

Maître d'ouvrage et partenariat : CIAS, CCPSE, ARS, Conseil Départemental 63.

Coût estimatif : 31 K € HT étude (cofinancement attendu : 80%)

Echéancier : 2019-2020

Indicateurs : Types de mutualisation mises en œuvre, établissements mobilisés.

V - Améliorer l'accès aux soins pour les populations en s'inscrivant dans le contrat local de santé des Combrailles

Les problématiques liées à la santé, notamment en zones à dominantes rurales, sont au cœur des préoccupations des habitants et des élus du territoire. Face à des besoins toujours plus importants, le nombre de professionnels tend à baisser. Cette tendance est aussi nationale, c'est pourquoi, des actions sont à mener afin de proposer une offre à la population lui permettant de continuer à habiter en toute sécurité sur ce territoire.

Action S13 - Mise en place d'une mutuelle santé locale.

Description : Permettre aux habitants et travailleurs du territoire de souscrire à une mutuelle santé de qualité à prix attractif.

Mise en œuvre : La CCPSE lance un marché et labellise un contrat. Les habitants et/ou travailleurs adhèrent ensuite individuellement à ce contrat « groupe » qui permet d'éviter des questionnaires de santé et des délais de carence.

Maître d'ouvrage : CCPSE

Coût estimatif : temps agent

Echéancier : 2019

Indicateurs : Système mis en place, nombre d'adhérents.

Action S14 - Accompagner le développement et l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires ou de centre de santé.

Description : Des initiatives existent sur le territoire. Il s'agit pour la communauté de communes et son CIAS de les coordonner et accompagner notamment dans l'acquisition de matériel médical spécifique ou dans l'harmonisation de leur infrastructure informatique

Mise en œuvre : la CCPSE apportera une contribution financière aux projets d'initiative privé

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, Association Avenir Santé Combrailles, communes, CD 63, professionnels de santé, Région, ARS

Coût estimatif : 30 K€/an à partir de 2025

Echéancier : 2022-2030

Indicateurs : Nombre de Maison de Santé Pluri professionnel (MSP) ou de Centres de Santé équipées et types d'équipements, complémentarité avec CMPR.

VI - Assurer des services Enfance-Jeunesse de qualité sur le territoire

Attirer des nouvelles populations sur le territoire, et notamment des jeunes ménages, fait partie des enjeux du projet de territoire. En proposant des modes de gardes variés, ou des services dédiés aux jeunes, cela peut favoriser l'installation de jeunes couples, intéressés par ces services.

Action S15 - Maintenir des services Enfance-Jeunesse proposés par la Communauté de Communes de façon équilibrée.

Description : Un nombre important de services et d'équipements en faveur de l'Enfance-Jeunesse sont présents sur le territoire. La priorité est d'en assurer le maintien et de viser une offre équilibrée sur le territoire. Ces services sont en effet importants pour permettre aux jeunes ménages de s'installer ou demeurer sur le territoire.

Mise en œuvre : la CCPSE via son service jeunesse assurerait le développement et la gestion de l'offre en direction de l'enfance/jeunesse. L'ouverture d'une antenne de l'ALSH existant sur Pionsat sur Biollet en direction notamment des jeunes du RPI Charensat/Espinasse/biollet serait un outil pour mailler le territoire.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, CAF, communes

Coût estimatif : 10k€ en 2019 puis 25 K €/an

Echéancier : 2019

Indicateurs : Nombre d'enfants accueillis annuellement et activités proposées.

Action S16 - Recenser des activités culturelles et sportives pour les jeunes et création d'un « Pass' Jeunes ».

Description : Il s'agirait dans un premier temps de recenser l'ensemble des activités offertes aux jeunes et, dans un deuxième temps, de mettre éventuellement en place un chèque annuel pour faciliter la pratique culturelle par les jeunes. Il est important qu'un territoire montre qu'il se soucie de sa jeunesse s'il veut renforcer son attractivité.

Mise en œuvre : La CCPSE pilote la recherche d'informations en collaboration avec les communes. Elle définira, les modalités de financement de ce « Pass jeunes » dans le but d'alléger le coût et de développer la pratique culturelle et artistique des jeunes.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE

Echéancier : 2021-2030

Coût estimatif prévisionnel : 5 à 10 K €/an

Indicateurs : Guide des activités, nombre de « Pass'Jeunes » diffusés, nombre de jeunes.

VII –Améliorer la mobilité de la population sur le territoire et vers les pôles proches

La question de la mobilité apparaît comme centrale sur notre territoire, que ce soit pour les personnes dépendantes, ou bien pour accéder à des services publics situés dans des zones plus urbaines, ou des pôles départementaux. Cette question ne pourra pas être résolue seule par la communauté de communes mais certaines des actions proposées pourraient permettre de mieux comprendre les besoins pour mieux les traiter ou de pallier aux situations les plus urgentes.

Action S17 - Etudier les besoins et les solutions en matière de mobilité.

Description : La mobilité est un enjeu important pour un territoire relativement étendu. L'offre publique existante est très réduite et ne concerne pas tout le territoire. Les migrations domicile travail qui concernent près de 2 000 actifs résidents se font principalement en voiture individuelle avec un peu de covoiturage. Organiser une offre structurée dépasse largement les moyens et les compétences de la Communauté de communes. Néanmoins, il peut être pertinent d'analyser cette problématique avec d'autres partenaires et de trouver des réponses satisfaisantes comme le système Rézo pouce ou le covoiturage spontané.

Il faudra étudier également les opportunités offertes par la future « Loi d'Orientation des Mobilités » dans le cadre du SMADC : Le projet de loi vise à supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité régulatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales et en particulier les communautés de communes, pour organiser des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande.

Mise en œuvre : La Communauté de Communes envisage de lancer une étude visant à recenser vraiment les besoins de sa population en termes de mobilité (interne, externe au territoire, ...) afin de proposer ensuite un service réellement adapté et utilisé.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE en association éventuellement SMADC et EPCI voisins

Coût estimatif prévisionnel : 50 K € (cofinancement attendu : 50%).

Echéancier : Fin 2019-2020

Indicateurs : outils mis en œuvre

Action S18 - Soutenir les actions visant à faciliter l'accès physique aux services de soins des personnes les plus fragiles

Description : L'association Médecins du Monde est porteuse du dispositif « Covoit'Santé », celui-ci propose un service de transport à la demande aux personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer seules, pour se rendre à leurs rendez-vous de santé. Cette action répond parfaitement aux problématiques sur lesquelles souhaite travailler la CCPSE, un soutien financier est à envisager.

Mise en œuvre : Médecins du Monde dans le cadre d'un appel à projets

Maître d'ouvrage et partenariat :. Médecins du Monde/ MSAP / Etat

Coût estimatif : 5000 €/an

Echéancier :2019- 2021

Indicateurs : Nombre de dessertes créées, bilan économique à l'issue de la 1^{ère} année, nombre et types d'utilisateurs.

Action S19 - Poursuivre la participation à l'opération « bus des montagnes ».

Description : Service de mobilité mis en place par le Conseil Départemental 63 pour permettre à la population du territoire d'accéder à des événements forts ayant lieu sur le département.

Mise en œuvre : Conseil Départemental 63.

Maître d'ouvrage et partenariat : CD 63, CCPSE.

Coût estimatif : poursuite de l'action (2 000 €/an)

Echéancier :2019

Indicateurs : nombre d'utilisateurs.

VIII - Coordonner l'ensemble des services

L'accès aux services publics de manière homogène sur le territoire communautaire semble être une préoccupation pour les habitants de notre territoire. C'est pourquoi, les actions liées à la coordination de ces services doivent tenir compte de cet intérêt.

Action S20 – Organiser une complémentarité des offres de service au public

Description : Aider à la bonne coordination entre les Maisons des Services aux Publics du territoire et veiller à une répartition équilibrée et une complémentarité des offres de service au public.

Mise en œuvre : Le Conseil Départemental 63 a un projet de création d'une MSAP sur Saint Eloy. La communauté de communes, dans les limites de ses compétences, facilitera la réalisation effective de ce projet et travaillera avec le CD 63 pour la pertinence des services publics présents en veillant à leur complémentarité avec ceux existants sur Saint Gervais d'Auvergne. Une annexe de la MSAP sur Pionsat pourrait également être envisagée ultérieurement.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, Conseil Départemental 63, communes.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2020-2025

Indicateurs : Type de services proposés et fréquentation.

Action S21 - Aménager des locaux communautaires

Description : Aménager les locaux propres à accueillir le personnel communautaire (siège de la communauté de communes).

Mise en œuvre : Communauté de communes

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, CD 63, DETR.

Coût estimatif : 674 K€ HT (cofinancement obtenu : 75%)

Echéancier : 2021-2022

Indicateurs : Investissements réalisés, services accueillis, nouvelles activités offertes

AXE 2 : Cadre de vie et Développement Durable

SOMMAIRE

I - Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations

Action C1 : Poursuivre le soutien financier à l'amélioration de l'habitat sur le territoire

Action C2 : Mettre en place un partenariat avec un financeur privé pour l'avance de financement des travaux validés dans les programmes OPAH ou PIG

Action C3 : Etude opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire

Action C4 : Participation à la mise en place puis à l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) de l'habitat

Action C5 : Actualisation et uniformisation des anciens PLH

Action C6 : Améliorer la visibilité de l'offre de logement locatif du territoire par la création d'une bourse du logement locatif

Action C7 : Participation à la création et à l'animation de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

II - Protection de l'environnement et des milieux aquatiques

Action D8 : Proposer des actions de sensibilisation aux nouvelles pratiques (préservation de la biodiversité) et à la lutte contre les espèces invasives (ambrosie, ...)

Action D9 : Viser à l'exemplarité de la Communauté de communes et de son CIAS en matière de consommation et de gestion déchets

Action D10 : Mise en place de deux contrats territoriaux pour son territoire

Action D11 : Mise en œuvre des contrats territoriaux dont GEMAPI

Action D12 : Étudier les impacts liés au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement »

III - Transition énergétique

Action D13 : Travailler sur la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Action D14 : Soutenir les démarches innovantes permettant de valoriser les déchets issus de l'agriculture, notamment pour la production d'énergie

Action D15 : Favoriser l'implantation de nouveaux parcs de panneaux photovoltaïques

Action D16 : Mener une réflexion sur les possibilités de production d'énergie propre sur notre territoire (hydrogène, ...)

Action D17 : Etudier la pertinence de l'installation de bornes de recharge électrique

Action D18 : Viser à l'exemplarité en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments dont la Communauté de Communes et son CIAS ont la gestion

Légende des actions :

C : Cadre de vie

D : Développement Durable

Les actions de l'axe stratégique 2
Orienter le territoire vers un développement plus durable, tout en valorisant son cadre de vie

Promouvoir l'identité du territoire et son cadre de vie pour attirer de nouvelles populations par une offre de logement adaptée, tel est un des objectifs de cet axe 2. L'attractivité d'un territoire passe en effet notamment par le dynamisme de sa démographie. Il faut donc répondre aux besoins et attentes des différentes populations habitants sur ce territoire pour maintenir et attirer la jeunesse, les jeunes actifs et les ménages.

Organiser la transition énergétique et orienter le territoire vers un développement plus durable en se saisissant des opportunités liées aux énergies renouvelables, aux technologies de maîtrise de la consommation d'énergie tant pour les ménages que pour les collectivités, mais aussi à l'exploitation responsable des ressources naturelles comme la forêt, est également un des objectifs de cet axe 2.

La valorisation du cadre de vie, reconnu pour son authenticité et sa qualité, est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers, et à l'attractivité du territoire. La CCPSE et les communes souhaitent offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable, source de mieux vivre. Elle se propose de mettre en œuvre une politique de l'habitat en visant un logement de qualité, adapté aux différents âges de la vie, performant thermiquement, dans des lieux de résidence proches des lieux de services. Elle dispose d'équipements de qualité dimensionnés à la taille du territoire adaptés à une politique culturelle touchant tous les publics.

Le cadre de vie authentique mérite d'être aussi valorisé car il est autant facteur d'attractivité pour les habitants que pour les touristes de passage. Les lois NOTRe et Maptam imposent la prise de compétences nouvelles en matière d'environnement comme la GEMAPI ou le transfert des compétences « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2026 au plus tard ; la CCPSE deviendrait de fait et de droit responsable de la gestion de la ressource en eau et de son cycle sur le territoire communautaire dans le cadre des dispositifs supra locaux (SAGE et SDAGE).

Il faut profiter des opportunités foncières offertes par les friches industrielles en développant les énergies renouvelables et en s'inscrivant dans les appels à projet de la Région en matière de production d'hydrogène. Ceci devra nous conduire à réduire nos consommations énergétiques locales et, par un développement des modes de production d'énergies autonomes locaux, de limiter l'impact humain sur notre environnement. Nous devons aussi, dans l'ensemble de nos actions, veiller à la préservation de nos ressources et à la mise en valeur de nos milieux naturels (patrimoine forestier, vallées, espaces naturels sensibles...).

Cette stratégie va se décliner à partir de 3 volets mobilisateurs :

I - Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations

Enjeux :

- Développer le parc locatif et requalifier l'habitat

II - Protection de l'environnement et des milieux aquatiques

Enjeux :

- Préserver la qualité environnementale et paysagère du territoire

III - Transition énergétique

Enjeux :

- Développer la production d'énergies renouvelables
- Maîtriser les consommations d'énergie

Les objectifs de la politique du cadre de vie sont :

- *Diminution du nombre des logements vacants (9-10 % de vacance à fin 2030)*
- *Un parc de logements anciens réhabilités et peu énergivores*
- *Améliorer les logements sociaux existants.*
- *Dynamiser le secteur du logement en faisant mieux connaître l'offre locative*

Les objectifs de notre politique de protection de l'environnement sont :

- *Mettre en place des actions de protection de l'environnement*
- *Contribuer à la gestion et à la protection de la ressource en eau en assumant les compétences stratégiques « eau et Assainissement et GEMAPI*

Les objectifs de notre politique de transition énergétique / développement durable sont :

- *Décliner localement les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 :*
 - *Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;*
 - *Diminution de la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012 ;*
 - *Porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de la consommation énergétique finale.*
- *Adopter un Plan Climat Air Energie Territorialisé d'ici fin 2026*
- *Diviser par 2 la consommation énergétique du patrimoine public*
- *Créer un site de production et de distribution « d'hydrogène »*

I - Requalification de l'habitat et accompagnement au logement des populations

Des actions sont déjà menées à l'échelle de la Communauté de Communes concernant l'habitat. Il s'agit là de continuer à conduire certaines actions, tout en en développant de nouvelles.

Action C1 - Poursuite du soutien financier à l'amélioration de l'habitat sur le territoire.

Description : Via un dispositif OPAH ou PIG, ce soutien a pour but d'aider les propriétaires à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne. Il permet également de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et d'améliorer leur cadre de vie. En proposant une offre immobilière de qualité, le but recherché est de maintenir ou d'attirer de nouvelles populations.

Mise en œuvre : La CCPSE en direct ou au travers des équipes d'animation, est chargée de faire connaître les différents dispositifs, d'instruire et d'accompagner les particuliers dans leurs démarches.

Maître d'ouvrage : CCPSE, CD63, communes.

Partenariats : Commune de St Eloy Les Mines, ADIL, ANAH, CD63...

Coût estimatif prévisionnel : estimation 100 k € par an (soit effort de + 20 000€/an par rapport à 2018).

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombres de dossiers soutenus et types de travaux soutenus, bilan économique pour le secteur du bâtiment.

Action C2 - Mise en place d'un partenariat avec un financeur privé pour l'avance de financement des travaux validés dans les programmes OPAH ou PIG.

Description /Mise en œuvre : Afin de faciliter le passage à l'acte des propriétaires dans la rénovation de leur logement la CCPSE souhaite signer une convention avec un financeur. Ce dernier verserait l'équivalent du montant de subventions obtenues de la CCPSE directement aux artisans, ce qui éviterait aux particuliers de faire l'avance des frais et aux entreprises d'avoir une sécurisation des paiements. La CCPSE rembourserait au financeur pressenti ces montants en fin de travaux.

Maître d'ouvrage : CCPSE

Partenariats : Commune de St Eloy Les Mines, ADIL, ANAH, CD63...

Coût estimatif prévisionnel : temps agent.

Echéancier : 2019

Indicateurs : nombre de dossiers aidés, montants financiers mobilisés.

Action C3 - Etude opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire.

Description : Une OPAH est en cours sur l'ancienne communauté de communes du Pays de Saint Eloy. Le reste du territoire est quant à lui couvert par le Projet d'Intérêt Général (PIG) habitat porté par le Département. Il peut sembler opportun d'harmoniser les dispositifs de soutien financier sur le territoire notamment en vue de la fin du programme de l'OPAH actuelle.

Mise en œuvre : Une OPAH se prépare en effet avec :

- une phase de diagnostic
- une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre.

Elle représente un volume de travaux qui peut bénéficier aux entreprises locales et contribuer au maintien et au développement des activités artisanales du bâtiment du territoire.

Maître d'ouvrage : CCPSE

Partenariat : CD63

Coût estimatif prévisionnel : 50 K € (cofinancement attendu :50%)

Echéancier : 2021

Indicateurs : étude réalisée.

Action C4 - Participation à la mise en place puis à l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) de l'habitat.

Description : Portée par le Département, cette plateforme a pour but, en mettant en relation les différents acteurs du territoire, d'aider les particuliers à rénover leurs logements dans une logique de simplification des démarches et des dispositifs. Les 3 grands axes d'actions de cette plateforme sont :

- une offre de services pour les particuliers visant à stimuler la demande en travaux de rénovations et faciliter le passage à l'acte.
- un accompagnement pour les professionnels du bâtiment visant à structurer les offres et à former les artisans.
- un partenariat avec le secteur bancaire pour mieux financer la rénovation des logements.

Mise en œuvre : Le porteur principal du projet est le Conseil Départemental, la CCPSE sera membre de cette structure dont le portage juridique est encore à définir. Il serait demandé à chaque EPCI de financer partiellement un animateur.

Maître d'ouvrage : CD63

Partenariat : Collectivités territoriales, acteurs institutionnels et privés intervenants dans le domaine de l'habitat.

Coût estimatif prévisionnel : 10 K € par an.

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre de personnes accueillies, nombre de dossiers traités et projets lancés.

Action C5 - Actualisation/Refonte des anciens PLH.

Description : Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé mais aussi favorise la construction de logements en fonction des données démographiques à moyen et long terme. Des PLH existaient à l'échelle des anciennes communautés de communes, il convient d'harmoniser un PLH à l'échelle du territoire actuel mais qui soit compatible avec le SCOT.

Mise en œuvre : La CCPSE lance l'étude dès la fin de révision du SCOT afin qu'il soit bien compatible. Celle-ci définit un programme d'actions détaillées pour chaque commune ou secteur :

- le nombre et les types de logements à réaliser ;
- les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés ;
- l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire ;

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SMADC

Coût estimatif prévisionnel : 50 K € (cofinancement attendu : 30%)

Echéancier : 2026

Indicateurs : étude réalisée, objectifs de production de logement

Action C6 - Améliorer la visibilité de l'offre de logement locatif du territoire par la création d'une bourse du logement locatif.

Description : Il s'agirait de mettre en place une plateforme qui permettrait de rendre plus visible l'offre de logement locatif du territoire. Celle-ci pourrait être intégrée au site internet communautaire. Cette action serait conduite avec l'appui des communes qui informent la CCPSE des logements disponibles sur leur territoire avec l'accord de leur propriétaire. La CCPSE aurait pour mission d'actualiser et de faire vivre cette base.

Mise en œuvre : la CCPSE établit la base de données en collaboration avec les communes. Cette base de données sera régulièrement actualisée et les communes informeront la CCPSE des demandes satisfaites par ce biais. La consultation de cette bourse sera accessible sur le site Internet de la CCPSE.

Maître d'ouvrage : CCPSE et communes

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Bourse constituée et diffusion sur le net

Action C7 - Participation à la création et à l'animation de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) à l'initiative du Département.

Description : Sa vocation répond à un double objectif :

- favoriser l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif du propriétaire
- mobiliser des logements du parc privé pour loger les personnes en difficulté, en proposant des dispositifs adaptés aux propriétaires, notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mise en œuvre : Le porteur principal du projet est le Conseil Départemental, la CCPSE sera membre de cette structure dont le portage juridique est encore à définir. Il serait demandé à chaque EPCI un financement.

Maître d'ouvrage : CD63

Partenariat : Collectivités territoriales, acteurs institutionnels et privés intervenants dans le domaine de l'habitat social.

Coût estimatif prévisionnel : 10 K € par an.

Echéancier : 2021

Indicateurs : Types d'aides ou d'accompagnement mis en œuvre, nb de bénéficiaires.

II - Protection de l'environnement et des milieux aquatiques

La conduite d'actions relatives à la protection de l'environnement est à mettre en lien avec les enjeux du développement durable, que ce soit en terme de mesures de protection ou de sensibilisation au sujet de la biodiversité.

Action D8 - Proposer des actions de sensibilisation aux nouvelles pratiques (préservation de la biodiversité) et à la lutte contre les espèces invasives (ambroisie,...).

Description : Destinées aux agriculteurs et aux particuliers : il s'agit de proposer régulièrement 3/4 fois dans l'année une conférence/ exposition ou formation sur une thématique environnementale mettant en jeu la préservation de la biodiversité pour **renforcer la communication et la sensibilisation des professionnels et du public**. Elle serait animée par une ou deux personnalités de référence (scientifique, expert, professionnel). Les salles communautaires ou communales se prêtent bien à ce type de manifestation. Par ailleurs les campagnes de sensibilisation de type « Zéro phyto » pourront entrer dans ce cadre. Dans la même optique, des actions de communication et de sensibilisation autour de cette thématique pourraient être menées en direction des scolaires du primaire et du secondaire.

Mise en œuvre : la CCPSE organise le programme des actions en partenariat avec les organisations professionnelles (CA63, FREDON Auvergne) et recherche les financements. A noter que ce type d'opérations peut s'inscrire dans les contrats territoriaux et être financé dans ce cadre.

Maitre d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SICTOM, Communes, Chambre d'Agriculture, FREDON.

Coût estimatif prévisionnel : Un budget de 2 à 3 000 €/an à titre d'indemnisation des intervenants (frais de déplacements et d'hébergement) et/ou des formations.

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre d'actions d'information réalisées et publics concernés.

Action D9 - Viser à l'exemplarité de la communauté de commune et du CIAS en matière de consommation et de gestion déchets.

Description : La communauté de communes veillera à sensibiliser et former ses agents aux techniques de tri et de valorisation des déchets (plateforme de compostage, poubelles sélectives dans les bureaux, utilisation de vaisselles réutilisables lors des cérémonies...). Elle veillera également autant que possible à intégrer des clauses environnementales dans ses achats.

Mise en œuvre : La CCPSE en lien avec le SICTOM.

Maitre d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SICTOM.

Coût estimatif prévisionnel : Pour mémoire : des coûts indirects d'absences d'agents pour formation, éventuel surcoût en raison de la certification écologique des produits.

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : Nombre d'actions d'information réalisées et publics concernés.

Action D10 - Mise en place de deux contrats territoriaux pour son territoire.

Description : La CCPSE étant partagée entre le bassin versant du Cher et de la Sioule doit, si elle souhaite mener des actions de protection des milieux aquatiques dont la GEMAPI avec un subventionnement de la part notamment de l'Agence de l'Eau, s'inscrire dans le dispositif contractuel des « Contrats Territoriaux ». Ceux-ci doivent débuter en 2021. Afin de définir ces actions ; il est nécessaire au préalable d'effectuer un diagnostic des masses d'eau.

Mise en œuvre : Le bassin versant du Cher Amont recouvre quatre communautés de communes, une communauté d'Agglomération, un syndicat, trois départements (Allier, Creuse et Puy-de-Dôme) et deux régions (Auvergne Rhône Alpes et Nouvelle Aquitaine) ... ce qui n'est pas neutre dans le montage de ce projet. En effet cela multiplie les interlocuteurs (3 DDT et Préfectures...). Un coordonnateur a donc été choisi, il s'agit de la communauté de communes « Marche et Combraille en Aquitaine ». Un bureau d'étude sera missionné pour réaliser le diagnostic et la rédaction du projet de contrat, l'animation sera réalisée par un agent du coordonnateur.

Le bassin versant Sioule recouvre quant à lui partiellement le territoire des trois communautés de communes des Combrailles et une partie du département de l'Allier. Pour ce bassin, la décision a été prise de recruter un agent mutualisé entre les trois communautés de communes (porté par le SMADC), sa mission sera dans un premier temps : l'animation et la réalisation du diagnostic puis le suivi du contrat territorial Sioule.

Maitre d'ouvrage et partenariat : Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités, acteurs institutionnels et privés intervenants dans le domaine de l'eau.

Coût estimatif prévisionnel : Bassin versant Cher : 15 000 € (animation) et 8500 € (bureau d'étude).

Bassin versant Sioule : 10 000 € (agent mutualisé).

Echéancier : 2019-2021

Indicateurs : Contractualisation signée, nombre d'actions retenues, pourcentage de subvention obtenues.

Action D11 - Mise en œuvre des contrats territoriaux dont GEMAPI.

Description : Réalisation des actions inscrites et retenues dans les contrats territoriaux signés : aménagement d'un bassin ou d'une fraction hydrographique ; entretien et aménagement des cours d'eau, de canaux, de lacs ou des plans d'eau ; défense contre les inondations ; protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Mise en œuvre : Les animateurs mutualisés sur les deux bassins versants suivent les travaux.

Maitre d'ouvrage et partenariat : CCPSE et Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités, acteurs institutionnels et privés intervenants dans le domaine de l'eau.

Coût estimatif prévisionnel : 10 000 € (reste à charge : agents mutualisés)
15 000 € (reste à charge : travaux) Ce montant pourra évoluer en fonction du résultat de la réflexion sur l'instauration de la taxe GEMAPI.

Echéancier : 2021-2026

Indicateurs : nombre d'interventions et types d'opérations inscrites au contrat et réalisées, coûts globaux, améliorations de la qualité de l'eau par rapport au diagnostic initial.

Action D12 - étude sur les impacts liés au transfert des compétences « Eau » et « Assainissement ».

Description : Il s'agit d'anticiper et d'évaluer les conséquences (financières, humaines...) du transfert obligatoire de l'exercice de ces compétences à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. A cette occasion, il faudra aussi réfléchir aux modalités d'exploitations (poursuite en régie, délégation totale, ou un mixte des deux...).

Mise en œuvre : Pour organiser le transfert, la CCPSE s'appuie sur les communes afin de faire remonter les informations juridiques, techniques et financières d'exploitation des réseaux et installations « Eau » et « Assainissement » qui permettront alors de mesurer les dépenses de fonctionnement induites ainsi que les recettes, le coût des adaptations et rénovations d'installations. Un bureau d'études spécialisé sera sollicité après avis d'appel à la concurrence pour réaliser cette étude.

Maitre d'ouvrage et partenariat : CCPSE, Syndicat et communes.

Coût estimatif prévisionnel : 100 K€ études techniques, juridiques et financières.
Minimum de cofinancement attendu : 50 %.

Echéancier : 2023-2024.

Indicateurs : études réalisées, schéma d'organisation proposé.

III - Transition énergétique

Les enjeux liés à la transition énergétique sont des thématiques qui intéressent de plus en plus les pouvoirs publics. C'est en ce sens, que plusieurs actions sont à mener, afin de décliner plus localement ces enjeux.

Action D13 - Travailler sur la mise en place d'un Plan Climat Air Energie

Description : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinatrices. Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- le développement des énergies renouvelables,
- améliorer l'efficacité énergétique
- l'adaptation au changement climatique en favorisant la biodiversité,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air

L'élaboration d'un tel plan permettra à la CCPSE de mobiliser plus facilement des financements pour la réalisation d'actions dans cette thématique (dont celles inscrites dans le projet de territoire).

Mise en œuvre : En fonction des financements possibles, la Communauté du Pays de St Eloy réfléchira à la réalisation de cette mission soit en interne soit via un prestataire extérieur.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, ADEME, SMADC...

Coût estimatif prévisionnel : 25 K € pour la réalisation du plan (cofinancement minimum attendu : 30%)

5 K € par an pour l'animation

Echéancier : 2024-2030.

Indicateurs : Étude réalisée, objectifs poursuivis

Action D14 - Soutenir les démarches innovantes permettant de valoriser les déchets issus de l'agriculture, notamment pour la production d'énergie.

Description : Le SICTOM mène actuellement des démarches innovantes dans le domaine de la valorisation des déchets des ménages via le VALTOM (site Vernea). Il n'existe pas de site industriel de méthanisation sur le territoire. Des agriculteurs du territoire développent des projets de méthanisation. Cependant ce type d'opération nécessite de prendre un certain nombre de précautions (revente de l'énergie, demande d'autorisation...). Il importe donc de faire connaître les bonnes pratiques en ce domaine pour inciter les agriculteurs à saisir cette opportunité.

Mise en œuvre : La Communauté du Pays de St Eloy peut contribuer à faire connaître ce procédé en partenariat avec les professionnels et les organisations agricoles en organisant des réunions d'informations avec l'ADEME. A noter que la CA 63 accompagne les agriculteurs dans l'étude et le montage de ce type de projet.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, SICTOM, ADEME et organisations agricoles.

Coût estimatif prévisionnel : Pour mémoire.

Echéancier : 2022-2030

Indicateurs : Nombre d'acteurs mobilisés, nombre et type de projets mis en œuvre.

Action D15 - Favoriser l'implantation de nouveaux parcs de panneaux photovoltaïques.

Description : Dans des espaces pollués (friches industrielles), soutenir les projets d'installation de parcs photovoltaïques. L'intérêt pour la collectivité est double en générant de l'énergie renouvelable et des ressources fiscales supplémentaires au travers des IFR (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Cette production d'énergie renouvelable peut aussi être utilisée pour alimenter un électrolyseur à hydrogène.

Mise en œuvre : La Communauté de Commune du Pays de St Eloy loue ou cède des terrains auprès d'opérateurs privés en fonction de l'opération envisagée.

Maître d'ouvrage et partenariat : Opérateurs privés, la Communauté du Pays de St Eloy.

Coût estimatif prévisionnel : PM

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Nombre de parcs installés, volume d'énergie produite, recettes fiscales nouvelles.

Action D16 - Mener une réflexion sur les possibilités de production d'énergie sur notre territoire à partir d'autres ressources (hydrogène)

Description : Les ressources naturelles du territoire peuvent être valorisées par d'autres moyens de production d'énergie comme l'hydrogène. En effet, pour que l'hydrogène se range du côté des « énergies vertes », c'est-à-dire faiblement émettrices de gaz à effet de serre, il est essentiel que sa production soit la plus « propre » possible, autrement dit utilisant des énergies propres pour alimenter un électrolyseur. Le gaz ainsi produit peut-être stocké et servir à l'alimentation de véhicules ou pour alimenter des installations isolées ne bénéficiant pas d'un raccordement électrique (pylône de télécommunications en particulier). Deux types d'opérations sont envisageables :

- la production d'hydrogène en utilisant le surplus d'énergie produite par les parcs photovoltaïques ou en utilisant la biomasse produite sur le territoire (bois de trituration, méthanisation...).

- installer des bornes de recharge pour véhicules et cycles électrique à hydrogène (appel à projet régional).

Mise en œuvre : Recherche et soutien à des porteurs de projet pouvant s'inscrire dans cette démarche sur le territoire.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de Saint Eloy , Région ARA, ADEME et opérateurs privés.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2021-2030

Indicateurs : Nombre de projets réalisés, montant des investissements de la part des privés.

Action D17 - Etudier la pertinence de l'Installation de bornes de recharge électrique

Description : En partenariat avec le SIEG, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et le projet de loi mobilités prévoient le déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire. Cependant la grande distribution va s'emparer de ce type d'installation et le prévoir sur ses aires de stationnement ; ce qui est aussi une manière de répondre à cette demande qui va grandir à l'avenir. La CCPSE pourrait agir sur cette offre afin d'obtenir un maillage en bornes du territoire.

Mise en œuvre : le SIEG étudie la faisabilité et l'implantation de ces bornes. Ce projet pourrait s'élargir à l'installation de bornes destinées autant aux voitures individuelles, aux vélos électriques voire couplées avec une station de recharge hydrogène.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, SIEG, partenaires privés.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2022-2030.

Indicateurs : Nombre de bornes installées et volume d'énergie vendue, nombre d'usagers.

Action D18 - Viser à l'exemplarité en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments dont la CCPSE a la gestion

Description : Isolations des combles, ampoules basse consommation...

Mise en œuvre : La Communauté du Pays de St Eloy réalise en interne une étude sur les améliorations à apporter à son parc immobilier en matière de performance énergétique et détaille la rentabilité des différentes interventions.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, ADEME, ADIL.

Coût estimatif prévisionnel : Pour mémoire, temps agents

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : Évolution des consommations énergétiques.

AXE 3 : Economie, tourisme, agriculture et forêt

SOMMAIRE

I - Relancer une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant

A. Dynamiser l'animation économique

Action E1 : Organisation de l'animation économique

Action E2 : Accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs en partenariat avec le SMADC

Action E3 : Animation de la Maison de l'Entrepreneur

Action E4 : Commercialisation des zones d'activités économiques et constitution d'un guide des ZAE

Action E5 : Création d'un observatoire de l'immobilier économique vacant

Action E6 : Réalisation d'un répertoire des entreprises et des savoir-faire locaux

Action E7 : Animation d'un club des entreprises du territoire

Action E8 : Soutien à l'amélioration de la couverture réseau numérique

Action E9 : Rechercher des porteurs de projet

B. Développer une offre immobilière adaptée

Action E10 : Finalisation de l'aménagement - Extension de Zones d'Activités Economiques

Action E11 : Etude et création d'un réseau d'espaces de travail partagé (co-working) / tiers-lieux

C. Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs

Action E12 : Mettre en œuvre une Opération collective et individuelle de modernisation de l'outil commercial

II - Construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes

A. Compléter l'offre en termes d'hébergements touristiques

Action T1 : Actualiser le recensement des hébergements touristiques marchands

Action T2 : Réaliser une étude sur la réalisation d'hébergements autour des plans d'eau

Action T3 : Développement d'un site de loisirs nature et d'hébergement sur le site de l'étang de Chancelade

B. Valoriser le Patrimoine naturel et culturel du territoire

Action T4 : Etude sur la mise en valeur des bourgs anciens

Action T5 : Organisation de salons à portée régionale

Action T6 : Valoriser le tourisme « pêche »

Action T7 : Installation d'une Via Ferrata

Action T8 : Valoriser la Sioule

Action T9 : Proposer de nouveaux parcours et modes de randonnée, entretenir le balisage des circuits existants

Action T10 : Valorisation des voies ferroviaires délaissées

Action T11 : Labellisation "Territoire Vélo"

III - Encourager des activités agricoles de qualité

Action A1 : Valoriser les producteurs locaux

Action A2 : Valoriser les produits de terroir

Action A3 : Favoriser le développement de l'agriculture biologique et les circuits courts

Action A4 : Élaborer et faire vivre le diagnostic foncier agricole

IV - Gérer durablement le patrimoine forestier

Action F8 : Mise en œuvre localement de la Charte forestière

Action F9 : Actualisation du schéma de desserte forestière et du plan de développement de massif

Légende des actions :

E : Economie

T : Tourisme

A : Agriculture

F: Foret

<p>Les actions de l'axe stratégique 3</p> <p><i>Relancer le dynamisme économique et l'attractivité du territoire</i></p>

Il s'agit, au travers de cet axe, de relancer le **dynamisme économique** et **l'attractivité** du territoire pour faciliter le développement des entreprises et également offrir des conditions d'accueil propices à l'arrivée de nouvelles entreprises ou porteurs de projets. Pour y parvenir la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy dispose de nombreux leviers d'attractivité : tissu économique varié, ressources naturelles, formations spécifiques, foncier. Des atouts qui doivent être révélés pour fédérer.

Cette stratégie va se décliner à partir de 4 volets mobilisateurs :

I Relancer une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant.

Enjeux :

- Attirer de nouvelles activités.
- Soutenir les activités économiques du territoire.
- Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs

II Construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes

Enjeux :

- Développer une offre d'activités diversifiée
- Générer des retombées économiques issues du tourisme plus importantes.

III Encourager des activités agricoles de qualité

Enjeux :

- Développer des filières de qualité et valoriser la production locale.

IV - Gérer durablement le patrimoine forestier

Enjeux :

- Valoriser la ressource bois présente localement
- Organiser une gestion durable de la forêt
- Mettre en œuvre un réseau de voirie forestière aménagée (linéaire et surfaces desservies)

I - Relancer une nouvelle dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et en soutenant le tissu existant.

Les enjeux majeurs consistent d'une part à soutenir et maintenir les entreprises existantes en accompagnant leur développement. Il convient d'offrir de bonnes conditions d'accueil en termes de montage de dossier, de recrutement de main d'œuvre et de couverture numérique. Tous les acteurs devront se mobiliser pour attirer de nouvelles activités.

Les objectifs de la politique économique à l'horizon **2030** sont de contribuer :

- *Au maintien et au développement des entreprises industrielles existantes,*
- *Au renouvellement du tissu local,*
- *A la création d'entreprises innovantes nouvelles (traitement du handicap, énergies renouvelables...),*
- *A éviter toute perte d'activités commerciales dans les bourgs.*

Les moyens pour mener cette politique économique sont :

A - Dynamiser l'animation économique :

Le projet de territoire en matière de développement économique consiste à favoriser le maintien du tissu existant tant au niveau des industries que des services et de l'artisanat, l'idée étant de ne pas perdre d'emploi et si possible d'en gagner pour favoriser la venue de nouveaux ménages. Il faut donc accompagner et encourager autant les acteurs existants que les porteurs de projet en structurant l'animation économique à partir de la Maison de l'Entrepreneur.

Action E1 : Organisation de l'animation économique.

Description : Il s'agit de se doter d'un chargé de développement économique à temps plein qui aurait pour principales missions :

- *Conseiller les personnes et entreprises intéressées par la perspective d'une installation sur le territoire,*
- *Accueillir, informer et orienter les créateurs et repreneurs d'entreprises,*
- *Commercialiser les zones d'activités économiques,*
- *Animer la Maison de l'Entrepreneur en étant l'interlocuteur de l'ensemble des professionnels résidents,*
- *Accueillir les nouveaux résidents, et favoriser leur installation dans les espaces publics (co-working et pépinières) ou privés,*
- *Favoriser la mise en réseau des entreprises et des porteurs de projet (club des entrepreneurs),*

- *Mettre en place les actions de communication et de relations publiques à finalité économique en lien avec le service Communication de la Communauté de communes,*
- *Développer les projets de guide des savoir-faire, d'observatoire des locaux vacants et des Zones d'Activités Economiques,*
- *Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs économiques et partenaires publics pour favoriser les actions qui contribueront à dynamiser l'économie locale,*
- *Rechercher des entreprises ou des porteurs de projet hors de la Communauté de communes,*
- *Soutenir techniquement les entreprises locales dans leurs démarches de développement et leurs relations avec les Institutions pour faciliter la réalisation de leur projet,*

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE

Coût estimatif prévisionnel : 60 K €/an (coût réparti entre les actions E2 à E12)

Echéancier : 2019-2020

Indicateurs : nombre de porteurs accompagnés, projets mis en œuvre, contacts pris, emplois créés, taux de remplissage de la Maison de l'Entrepreneur.

Action E2 : Accompagnement des porteurs de projets et des investisseurs en partenariat avec le SMADC.

Description/ Mise en œuvre : le chargé de mission aura pour tâche d'être l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets en les accompagnant dans le montage de leur dossier tant technique, administratif que financier. Il assurera l'interface avec le SMADC.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SMADC

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (action E1)

Echéancier : 2020

Indicateurs : nombre de porteurs accompagnés

Action E3 : Animation de la Maison de l'Entrepreneur

Description/ Mise en œuvre : La Maison de l'Entrepreneur est un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre pour les porteurs de projet et les entreprises. Par les animations qui y seront proposées, son action en faveur des créateurs et entreprises existantes, elle participera au dynamisme et au développement économique en accueillant aussi des formations pour les entreprises locales.

Maître d'ouvrage et partenariat : gérée à son démarrage par un redéploiement des ressources humaines existantes, cette maison devrait ensuite être animée et gérée par le chargé de mission dédié (cf. action E1).

Coût estimatif prévisionnel : 75 K€ (coûts de fonctionnement : charges courantes, ½ poste pour entretien), recettes de location : 15 K €

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : nombre de porteurs accueillis, nombre d'animations économiques et nombre de participants, emplois créés

Action E4 : Commercialisation des zones d'activités économiques et constitution d'un guide des ZAE

Description : Pour faire connaître les capacités foncières proposées aux investisseurs, ce guide identifiera les ZAE mais aussi envisagera la nécessité de mise à niveau et de finition des aménagements (réseaux, signalétique, possibilité d'extension) pour favoriser l'accueil rapide de porteurs de projet.

Mise en œuvre : le chargé de mission aura pour fonction de constituer la base de données (localisation, surfaces disponibles, réseaux, immobilier vacant disponible sur la zone, entreprises déjà installées) et de la faire connaître auprès des acteurs économiques. Elle se traduira notamment par la pose d'une signalétique adaptée.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SMADC

Coût estimatif : temps agent (chargé de développement E1)
50 000€ (signalétique)

Echéancier : 2020-2021

Indicateurs : édition d'un guide. Nombre de zones indiquées et fléchées.

Action E5 : Création d'un Observatoire de l'immobilier économique vacant

Description : Faire vivre l'**Observatoire de l'immobilier économique vacant** mis en place initialement par le SMADC en lien avec les communes, Consulaires, notaires, pour

connaître l'offre immobilière disponible et pouvoir répondre facilement aux porteurs de projets qui souhaitent débiter leurs activités sur le territoire, en leur proposant une ou plusieurs offres foncières et immobilières rapidement.

Mise en œuvre : Le chargé de mission va recenser toute l'offre immobilière à vocation économique ou pouvant avoir une vocation économique en la géolocalisant (Système d'Information Géographique) d'une part et en précisant d'autre part la nature des bâtiments disponibles, leurs échéances de remise sur le marché, la nature des travaux de réhabilitation éventuelle.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, communes, Consulaires.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (chargé de développement E1)

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : nombre de locaux remis sur le marché, nombre de consultation de l'observatoire effectuées

Action E6 : Réalisation d'un répertoire des entreprises et des savoir-faire locaux

Description : L'objet de cette action est d'avoir un document mettant en avant et référençant toutes les activités, les entreprises et les associations du territoire. L'ensemble des savoir-faire locaux seraient présentés de manière thématique, ainsi que les ressources du territoire en matière de formations spécifiques.

Mise en œuvre : le chargé de mission aura pour tâche de constituer cette base de données en sollicitant tous les acteurs concernés pour l'élaboration de ce guide. Une version numérique sera aussi réalisée et téléchargeable sur le site de la Communauté de communes.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, communes et SMADC

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (chargé de développement E1)
5 K€ tous les 2 ans

Echéancier : 2021-2022 puis tous les 2 ans

Indicateurs : nombre d'entreprises référencées dans ce répertoire, nombre et type de support de diffusion

Action E7 : Animation d'un club des entreprises du territoire.

Description : Le chargé de mission aurait pour tâche, d'organiser ce réseau et de le faire vivre. Ce dernier pourrait faciliter l'émergence de projets communs et appuyer les initiatives conjointes des acteurs économiques : création d'animations commerciales,

réflexion sur le montage d'un dossier FISAC, participation à des salons, expositions ou conférences professionnelles pouvant être l'occasion de mettre en avant les atouts du territoire.

Mise en œuvre : le chargé de mission sollicitera les chefs d'entreprises et définira avec eux les modalités de coopération entre la Communauté de communes et le tissu économique local.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, Consulaires

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (chargé de développement E1) 2,5 K €/an

Echéancier : 2021-2030

Indicateurs : nombre d'entrepreneurs associés, de rencontres organisées.

Action E8 : Soutien à l'amélioration de la couverture réseau numérique

Description : Apporter un **soutien politique** afin d'accélérer la **couverture numérique Haut Débit** sur les Zones d'Activités prioritaires (St Eloy, Montaigut, Menat, Pionsat, St Gervais) ainsi que sur les bâtiments communautaires, d'ici 2025.

Dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités, les opérateurs de téléphonie, et la structure « auvergneshautdebit.fr », des actions vont être menées pour apporter aux zones les plus faiblement dotées, une couverture réseau de meilleure qualité pour permettre un développement économique.

Mise en œuvre : les élus communautaires devront s'emparer de cette question, afin de représenter les intérêts du territoire auprès des opérateurs et de la régie publique (partenaires institutionnels et privés) pour faire avancer les dossiers prioritairement.

Maître d'ouvrage : auvergneshautdebit.fr, opérateurs, collectivités (CD63, CR)

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2019-2025

Indicateurs : Relations établies auprès de « auvergne très haut débit » ou des opérateurs, nombre de zones d'activités raccordées.

Action E9 : Rechercher des porteurs de projet

Description : En lien avec les formations et savoirs faire locaux (industries, métier du chien, cuir, réadaptation/rééducation (exosquelette), ...), il s'agit de rechercher des porteurs de projet, pouvant capitaliser sur la présence de projets innovants déjà présents

sur le territoire. Cela suppose l'organisation d'une veille stratégique sur toutes ces thématiques.

Mise en œuvre : le chargé de mission doit mener une véritable stratégie de prospection vers l'extérieur en allant « chercher les entreprises » et en étant réactif face à toutes leurs demandes, qu'elles soient déjà implantées ou souhaitant s'installer.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, communes, SAMADC, Consulaires

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (chargé de développement E1)

Echéancier : 2021-2030

Indicateurs : nombre de porteurs de projets contactés, nombre d'entreprises installées

B - Développer une offre immobilière adaptée

Action E10 : Finalisation de l'aménagement- Extension de zones d'activités économiques

Description : Pour l'heure, plusieurs **Zones d'Activités Economiques** ont été aménagées sur le territoire communautaire, il s'agit là, de finaliser leur aménagement, leurs mises aux normes environnementales (**Pionsat**) et notamment d'envisager **l'extension de celle située à St Gervais d'Auvergne** en fonction des besoins d'éventuels porteurs de projet. Cela permettrait d'étoffer l'offre foncière sur ce pôle et de créer des emplois.

Mise en œuvre : Les services de la CCPSE auront pour mission de suivre l'aménagement des ZAE que ce soit pour des extensions ou pour l'accompagnement des porteurs de projets en matière urbanisme.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE

Coût estimatif prévisionnel : temps agent (chargé de développement E1)

Budgets annexes :

ST Gervais : 570 k€ (cofinancement attendu 30%)

Pionsat : 15 k€

Montaigut/ St Eloy/Menat : 15k€

Echéancier : 2020-2025

Indicateurs : nombre de nouvelles implantations, nombre d'emplois créés

Action E11 : Etude et création d'un réseau d'espaces de travail partagé (co-working) /tiers-lieux

Description : Il s'agit là, d'étudier les possibilités de créer un réseau d'espaces de co-working/ tiers-lieux sur l'ensemble du territoire. Le but étant de favoriser la pratique du télétravail et d'attirer de nouveaux actifs.

Mise en œuvre : le service économique identifie avec les communes les bâtiments dans lesquels il est possible d'installer des espaces de co-working dédiés aux télétravailleurs Suite à cela, le chargé de mission, met en relation l'ensemble de ces espaces, afin de créer un véritable réseau.

Maître d'ouvrage et partenariat principal : CCPSE et communes

Coût estimatif prévisionnel : 10 K€ en investissement (étude et configuration des locaux), 5 K€/an en fonctionnement.

Echéancier : 2022-2030

Indicateurs : nombre de sites aménagés, nombre d'utilisateurs et types d'activités développées.

C - Soutenir le commerce de proximité dans les bourgs

Action E12 : Mettre en œuvre une Opération collective et individuelle de modernisation de l'outil commercial

Description : Cette opération collective, a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. Elle permet d'appréhender l'ensemble du tissu commercial local et d'accompagner les projets de reprise et de modernisation de l'outil commercial ou de réaliser des opérations de promotion du commerce local.

Mise en œuvre : Le service économie recense les besoins des artisans et commerçants présents sur le territoire, en vue de la mise en œuvre de l'opération de modernisation.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, Etat.

Coût estimatif : 22 K € /an (fonds A 89, FISAC...).

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : étude réalisée, nombre, localisation et types de projets soutenus.

II - Construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes.

Le Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires -METT- développé par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme propose un outil en ligne pour évaluer le poids touristique des territoires et permet de mesurer l'impact économique du tourisme localement. En 2017, il a généré plus de 23 millions de chiffre d'affaires sur le territoire de la Communauté de communes, soit plus de la moitié du CA réalisé dans les Combrailles, ce qui en fait un atout avec un potentiel important en terme économique. Le territoire possède de nombreux atouts sans doute insuffisamment connus et mis en valeur. En outre certaines communes se préoccupent de valoriser les sites dont elles ont déjà la maîtrise.

Enjeux :

- Générer des retombées économiques issues du tourisme plus importantes.
- Développer une offre d'activités diversifiées
- Communiquer afin de faire découvrir le territoire

La politique touristique doit avoir comme objectifs :

- *Le maintien et le développement de nouveaux sites d'hébergement,*
- *L'aménagement et valorisation des plans d'eau,*
- *La mise en œuvre des projets d'hébergement touristique de qualité,*
- *L'augmentation du linéaire de sentiers de randonnée et pistes cyclables entretenus et aménagés,*
- *Le développement de nouvelles activités de loisirs et de plein air,*

A - Compléter l'offre en termes d'hébergements touristiques

La ressource des plans d'eau est un atout majeur pour attirer et fixer des touristes qu'ils soient étrangers ou de proximité (grandes agglomérations). En augmentant le nombre de lits et donc de nuitées, cela aura un impact sur les activités de services et commerciales. En effet, le nombre de nuitées, en 2017, était de 534 000 pour la communauté de communes. L'apport en nuitées avec les projets en cours d'étude (Chancelade, St Gervais, St Maigner, St Priest des champs, Servant...) sur les différents sites représente un potentiel de 15 à 20 000 nuitées soit environ un CA de 1,5 à 2,5 millions d'euros supplémentaires sur le territoire. Le tourisme peut être un vecteur de développement économique dans la mesure où le territoire est déjà identifié et bénéficie d'une visibilité, certes à renforcer, grâce aux actions de promotion de l'Office du Tourisme des Combrailles. Il conviendra donc de préciser comment l'OTC valorisera cette offre pour le compte de la Communauté de communes dans la mesure où le projet de la communauté de communes s'inscrit dans la stratégie de développement touristique du SMADC.

Les pistes d'actions sont les suivantes :

Action T1 : Actualiser le recensement des hébergements touristiques marchands

Description : Actualiser le **recensement des hébergements touristiques marchands** (individuels et collectifs) sur le territoire de la CCPSE afin de mieux cerner le potentiel tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif afin de connaître les pistes d'amélioration. C'est un outil de communication également important pour aider les touristes dans l'organisation de leur séjour.

Mise en œuvre : Ce recensement peut être établi en interne, en partenariat avec l'OTC puisqu'il perçoit la taxe de séjour.

Maîtrise d'ouvrage et partenariat : CCPSE et OTC

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2020-2021

Indicateurs : nombre d'hébergements touristiques recensés

Action T2 : Réaliser une étude sur la réalisation d'hébergements autour des plans d'eau

Description : Réaliser une étude sur l'opportunité de la **création d'hébergements** (individuels et collectifs) autour des plans d'eau ou leur complémentarité. Le tourisme représente un enjeu économique fort, qui peut renforcer l'attractivité du territoire. Il convient donc que soit proposée une offre d'hébergement adapté et de qualité visant à fixer les touristes sur place :

- a) *L'hébergement des familles et des groupes par un accueil de qualité afin de fixer les touristes de passage.*
- b) *Un hébergement thématique: l'idée est de créer une nouvelle offre d'hébergement et de développer des produits touristiques complémentaires (activités de pleine nature par exemple et/ou positionnement « d'hébergeurs » sur l'environnement : gîte « passif », produits bio, de pêche...) autour de cet hébergement.*

Mise en œuvre : L'étude pourrait être réalisée par la Communauté de communes et la réalisation des projets laissée à l'initiative des communes ou de privés

Maîtrise d'ouvrage et partenariat : CCPSE, OTC, SMADC, Conseil Départemental 63, autres partenaires institutionnels

Coût estimatif prévisionnel : 45K € HT

Echéancier : 2023-2024

Indicateurs : nombre de lits mis en évidence et potentiel de nuitées, estimations des retombées économiques.

Action T3 : Développement d'un site de loisirs nature et d'hébergement sur le site de l'étang de Chancelade

Description : Le site de l'étang de Chancelade offre une opportunité majeure pour le développement du territoire. Il semble donc pertinent de s'interroger sur les pistes de valorisations de ce site, que ce soit au niveau de l'hébergement, ou bien sur les loisirs nature. Des partenariats avec des porteurs de projets sont à envisager, d'autant plus que certains investisseurs semblent intéressés, pour développer un projet d'hébergements/séjours pêche sur l'étang.

Mise en œuvre et coût estimatif : Elle se décomposerait en plusieurs étapes, sous la forme d'un partenariat public-privé à définir :

1- Portage par les collectivités :

- **La maîtrise foncière :** pour un montant estimé de 970K€ (Les loyers payés par investisseur devant couvrir les annuités)

- **La mise aux normes de l'étang qui incombe au propriétaire** pour un montant estimatif de 200 K € HT

- en échange il faudrait que les annuités de location (bail emphytéotique, commercial,...) couvrent ces dépenses sur une durée maxi de 15 ans.

2 - Portage par les investisseurs privés :

- **Les investissements économiques** (hébergement, restauration, activités de loisirs) seraient financés par un investisseur privé.

Ceux-ci auraient par contre la jouissance et l'exploitation du site

Maîtrise d'ouvrage et partenariat : CCPSE (hors hébergement), commune et prestataire privé.

Echéancier : 2022-2024

Indicateurs : équipements réalisés, nombre de lits disponibles, nombre de nuitées annuelles, nombre d'emplois créés.

B - Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire

La Communauté de communes dispose d'un potentiel patrimonial (monuments religieux et architecture civile) et paysager favorisant la pratique des différentes activités de loisirs et touristiques parmi lesquelles la randonnée. C'est une activité prisée sur les Combrailles en témoigne les recherches et demandes d'information auprès des OTC ou sur Internet.

Action T4 : Etude sur la mise en valeur des bourgs anciens

Description : Il convient de réaliser une étude sur le potentiel de valorisation **des bourgs anciens** à forte valeur patrimoniale. Cette étude permettrait d'identifier les 4 ou 5 bourgs sur lesquels il serait pertinent d'assurer une mise en valeur. Celle-ci pourrait aller de la simple intégration aux itinéraires de randonnées, en passant par de la signalétique, ou à des interventions plus lourdes sur du foncier, de la réhabilitation de patrimoine. L'étude permettrait d'évaluer les coûts et les sources de financement et d'établir des priorités.

Mise en œuvre : Une première étude réalisée par la Communauté de communes permettrait d'identifier ce patrimoine, déterminer des coûts et les priorités. La réalisation ensuite des projets serait laissée à l'initiative des communes.

Maître d'ouvrage : CCPSE, CAUE, SMADC, Communes.

Coût estimatif prévisionnel : 45K€ HT.

Echéancier : 2023-2024

Indicateurs : actions engagées à la suite de cette étude.

Action T5 : Organisation de salons à portée régionale

Description : L'organisation **de salons à portée régionale** sur des thèmes locaux comme la randonnée, la pêche, ou le bien-être peut représenter une opportunité pour mettre en avant les activités de pleine nature du territoire et le faire connaître.

Mise en œuvre : la Communauté de communes organise ou soutient des salons ou expositions en profitant des équipements communautaires notamment la Halle Cœur de Combrailles

Maîtrise d'ouvrage et partenariat : Communes, OTC/SMADC, CCPSE, acteurs économiques privés/associations

Coût estimatif prévisionnel : 5K €/an en recherchant un financement sponsoring à hauteur de 30 à 50% du coût global.

Echéancier : 2019

Indicateurs : nombre de salons organisés, nombre de visiteurs et origine.

Action T6 : Valoriser le tourisme « pêche »

Description : **Le tourisme « pêche »** permet une valorisation des étangs et des gorges de la Sioule sachant que ces sites permettent la pratique de tous les types de pêche.

Construire un produit pêche à l'échelle du territoire est une opportunité à développer. Cela pourrait se traduire par la création d'un « Pass pêche » donnant accès à tous les plans d'eau et rivières.

Mise en œuvre : Les communes concernées du territoire se fédéreraient pour développer une offre complète valable sur les sites communaux, elles pourraient être encouragée par la Communauté de communes, et l'Office de Tourisme des Combrailles.

Maître d'ouvrage et partenariat : OTC, CCPSE, Communes, fédérations de pêche

Coût estimatif prévisionnel : temps agents

Echéancier : 2021

Indicateurs : type de produits proposés, nombre de forfaits vendus et localisation

Action T7 : Installation d'une Via Ferrata

Description : Ce projet permettrait de diversifier l'offre sur le territoire en direction des familles car il correspond à une pratique plutôt orientée vers la découverte et l'initiation. Cela permettrait aux touristes d'avoir accès à un service encore inexistant et de faire venir une clientèle nouvelle qui viendrait spécialement pour cette activité. En outre elle pourrait aider à développer un tourisme de proximité les week-end. Cet équipement contribuerait à valoriser la vallée de la Sioule dans le respect des sites naturels, de la faune et de la flore.

Mise en œuvre : la Communauté de communes réalise les investissements et en confère la gestion à un prestataire externe qui assume les frais de fonctionnement.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE et partenaire privé.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent- 410 K € en investissement (cofinancement attendu 80%, obtenu 30%)

Echéancier : 2019-2020

Indicateurs : Nombre et types d'utilisateurs (individuels, familles, groupes constitués...)

Action T8 : Valoriser la Sioule

Description : Etudier l'acquisition/mise à disposition et l'aménagement d'un linéaire le long des berges de la Sioule et développer des itinéraires de randonnées le long de cette rivière pourrait être une opportunité. Cela permettrait de proposer une jonction et une continuité piétonne depuis le barrage des Fades jusqu'au pont de Menat. Cela faciliterait aussi l'accès aux autres publics comme les pêcheurs mais aussi l'entretien des berges (contrat territorial).

Mise en œuvre : la Communauté de communes pourrait étudier en s'appuyant sur l'outil Système d'Information Géographique du SMADC, le repérage du linéaire de passage, l'identification des propriétaires concernés et le chiffrage. Ce projet pourrait être mené, au titre de l'entretien des berges, en collaboration avec la CC Combraille, Sioule, Morge.

Coût estimatif prévisionnel :50 K €

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE et SMADC, gestionnaire du SAGE Sioule, EPCI riverains.

Echéancier : 2025

Indicateurs : linéaire identifié et type d'occupation.

Action T9 : Proposer de nouveaux parcours et mode de randonnée et entretenir le balisage des circuits existants

Description : La randonnée (pédestre, équestre et cycliste,) est l'activité phare dont il faut tirer parti. Il s'agirait dans un premier temps **d'entretenir le balisage des circuits de randonnée** sur le territoire. Il s'agirait, dans un deuxième temps, **d'étudier de nouveaux parcours** en y intégrant le passage par les sites patrimoniaux. Ces circuits pourraient mailler l'intégralité du territoire. La création de randonnées thématiques : histoires, paysages (Vallée de la Sioule, chaîne des Combrailles), écologiques (faune/flore, plans d'eau, zones humides) apporterait une dimension pédagogique dans un contexte de préservation de l'environnement. Par ailleurs, une mise en relation avec des hébergements serait nécessaire pour conforter l'offre.

Mise en œuvre : la CCPSE dispose de la compétence chemins de randonnées d'intérêt communautaire, elle peut donc s'appuyer sur l'ingénierie du SMADC / de l'OTC pour développer ces produits.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE pour la création et/ou communes pour l'entretien.

Coût estimatif prévisionnel : 5 K/an balisage entretien et extension.

Echéancier : 2021-2030

Indicateurs : Nombre de circuits créés, thématiques développées.

Action T10 : Valorisation des voies ferroviaires délaissées

Description : La **valorisation des voies ferroviaires délaissées** pourrait être un vecteur pour des itinéraires de randonnées. De même la valorisation de l'activité vélorail existante serait à poursuivre (exemple : électrification du vélorail des Combrailles).

La sélection du Viaduc des Fades au titre du loto du patrimoine révèle l'intérêt patrimonial

majeur de ce site et est une bonne illustration de ce patrimoine ferroviaire à valoriser.

Mise en œuvre : pour le vélorail des Combrailles, la CCPSE porte le projet. Pour les autres voies du territoire, les collectivités négocieront auprès de RFF l'usage de la voie

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, communes, EPCI voisins, SMADC, RFF/SNCF, partenaires privés, partenaires institutionnels (CD, CR, Etat,...).

Coût estimatif prévisionnel : 15 K€ électrification vélorail des Combrailles (cofinancement attendu : 80%)

Valorisation voie ferrée passant sur le Viaduc : participation financière 50 K€ ?

Echéancier : 2019 : Vélorail
2019-2020 : Viaduc

Indicateurs : Kilomètres d'itinéraires aménagés, nombre d'utilisateurs, services proposés.

Action T12 : Labellisation "Territoire Vélo"

Description : Le label **Territoire Vélo** permet à la collectivité de se démarquer par la mise en valeur de ses actions en faveur du développement de la pratique cycliste utile et de loisir. Il permet d'obtenir la caution de la Fédération française de cyclotourisme, gage de qualité pour les différents publics de pratiquants et de mobiliser les acteurs locaux (collectivités, associations, clubs...) autour de la randonnée à vélo tout au long de l'année. Cette labellisation pourrait conforter un réseau de randonnés cyclistes sur l'ensemble du territoire en reliant les sites et les services proposés à cette clientèle (entretien, restauration, hébergements...).

Mise en œuvre : La Labellisation « Territoire vélo » pourrait être recherchée en respectant les critères énoncés dans la charte de la Fédération Française de Cyclisme comme les conditions d'accueil (OTSI), les services (commerces, location, recharges vélos électriques), les infrastructures (pistes cyclables, parcours identifiés, points d'eau, propositions de séjours combinés...en complément de cette labellisation, l'offre peut être complétée par la mise en place d'évènements mobilisateurs (journée du vélo, salon de la randonnée...).

Maître d'ouvrage et partenariats : CCPSE, OTC, fédérations cyclistes

Coût estimatif : 3 K€

Echéancier : 2020-2030

Indicateurs : nombre et types de services offerts, aménagements spécifiques réalisés

III Encourager des activités agricoles de qualité

L'agriculture représente une activité importante pour notre territoire, que ce soit en terme d'emploi, ou de retombées économiques. Il apparaît donc important d'encourager et de valoriser les activités agricoles présentes localement.

Action A1 : Valoriser les producteurs locaux

Description : Il s'agirait de **valoriser les producteurs locaux** et leurs productions au travers d'une part un **guide des savoir-faire** et d'autre part par des **journées de découverte** des exploitations du territoire, en particulier celles sous signe de qualité pour faire connaître les types de productions et les conditions dans lesquelles elles sont produites, renforçant ainsi le dialogue entre producteurs et consommateurs.

Mise en œuvre : Cela impliquerait une mobilisation du monde agricole. La Communauté de communes pourrait accompagner cette initiative des professionnels en partenariat avec l'OTC et le SMADC et permettre ainsi de faire connaître ces productions auprès des touristes et auprès de la population des agglomérations.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, et Chambre d'Agriculture 63

Coût estimatif prévisionnel : temps agent

Echéancier : 2021

Indicateurs : nombres de circuits découvertes organisés

Action A2 : Valoriser les produits de terroir

Description : **soutenir les** marques de type « Terroir des Combrailles » ou les démarches allant dans ce sens **pour valoriser les produits de terroir** : l'intérêt marketing d'une marque confère une dimension qualitative et renforce l'image du territoire et de ses produits. Le territoire est reconnu pour la qualité de son élevage bovin viande, notamment le Charolais. D'autres productions pourraient également faire l'objet d'une marque. Il est peut-être possible de regrouper plusieurs productions au sein de la marque. Il pourrait s'agir aussi de soutenir les marchés de producteurs locaux.

Mise en œuvre : Cela implique une mobilisation du monde agricole, et la Communauté de communes pourrait accompagner politiquement la relance de la marque « Terroir des Combrailles » et en la mettant en avant dans le guide des savoir-faire locaux. Cela pourrait aussi se traduire par la mise à disposition de locaux comme la Halle Cœur de Combrailles pour les marchés locaux.

Maître d'ouvrage et partenariat : CCPSE, SMADC, Chambre d'Agriculture 63, Conseil Départemental 63.

Coût estimatif prévisionnel : temps agent + 10 K € Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour relancer la marque.

Echéancier : 2021

Indicateurs : types de production sous marque, diffusion de la marque en région et hors région, nombre de marchés de producteurs dans les équipements communautaires.

Action A3 : Favoriser le développement de l'agriculture biologique et les circuits courts

Description : favoriser le développement de **l'agriculture biologique et les circuits courts** en lançant une étude globale soit à l'échelle de la Communauté de communes soit à l'échelle du SMADC pour analyser le potentiel de développement et construire une offre locale avec comme corollaire la création de circuits courts ayant des débouchés dans la restauration collective (EHPAD, restauration scolaire, ESAT). Elle permettrait d'identifier les besoins et surfaces nécessaires à des productions nouvelles sur le territoire.

Mise en œuvre : le service économique pourrait solliciter Bio63 pour réaliser l'étude de potentiel et mobiliser les professionnels.

Maître d'ouvrage et partenaire : CCPSE et Bio 63.

Coût estimatif :25 K€

Echéancier : 2021-2022

Indicateurs : étude réalisée, potentiel de productions détecté, création de circuits courts, débouchés avec la restauration collective du territoire.

Action A4 : Élaborer et faire vivre le diagnostic foncier agricole

Description : Poursuivre la politique du Réseau Agricole Combrailles Artense, mis en place en 2007 par le SMAD des Combrailles, pour assurer la reprise des exploitations agricoles et élaborer un **diagnostic foncier agricole** afin de connaître l'évolution des exploitations agricoles du territoire, l'âge des chefs d'exploitation et la structure juridique de ces exploitations et envisager les processus de reprise et maintien des activités agricoles sur le territoire.

Une fois ce diagnostic finalisé, via le réseau agricole, **il conviendra d'animer le réseau de transmission du foncier.**

Maître d'ouvrage, mise en œuvre : La CCPSE anime, via l'agent mutualisé du SMADC, anime ce réseau.

Partenaire : CCPSE, SMADC, Chambre d'Agriculture 63, Conseil Départemental 63

Coût estimatif :25 K€/an

Echéancier : 2019-2030

Indicateurs : réalisation du diagnostic foncier, nombre de contacts pour une reprise, nombre d'exploitations reprises après intervention du réseau.

IV - Gérer durablement le patrimoine forestier

Les surfaces boisées représentent environ 30 % de la surface du territoire communautaire. Aussi, et face aux enjeux liés à la valorisation de cette ressource, il semble important de mettre en place des actions sur cette thématique.

Action F8 : Mise en œuvre localement de la Charte forestière

Description : Une **Charte forestière** a été établie à l'échelle du SMADC dont le but est de mieux connaître le potentiel forestier, d'inciter les propriétaires privés notamment à gérer durablement ce patrimoine et à se fédérer pour l'exploiter. Cette démarche sera d'autant plus utile qu'elle permet d'identifier les débouchés amont de valorisation du bois et d'encourager ainsi les propriétaires à s'organiser pour l'exploitation de leurs parcelles.

Mise en œuvre : La CCPSE fera appel à l'agent mutualisé du SMADC.

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, SMADC, CD63.

Coût estimatif prévisionnel : coût ingénierie partagée 25 000 €/an

Echéancier : 2025-2030.

Indicateurs : nombre de réunions d'animation organisées, nombre de personnes mobilisées et accompagnées.

Action F9 : Actualisation du schéma de desserte forestière et du plan de développement de massif

Description : **Actualisation des documents existants : schéma de desserte forestière et plan de développement de massif**, en lien avec les communes et les acteurs institutionnels et privés du secteur. L'objectif est de donner les moyens aux acteurs de la filière bois de valoriser leur ressource.

Mise en œuvre : SMADC et Communauté du Pays de St Eloy

Maître d'ouvrage et partenariat : Communauté du Pays de St Eloy, SMADC, CD63 et tous les institutionnels de la filière.

Coût estimatif prévisionnel : Temps de l'agent mutualisé (F8)

Echéancier : 2023

Indicateurs : Nombre d'actions d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de desserte, Km de desserte forestière améliorée.